

Relevé des **AVIS**

Séance plénière du **17/3/2025**



sommaire

Propos introductif de la Présidente	3
Déclarations préalables	6
Avis et déclarations sur les rapports de l'Exécutif régional	
Budget primitif 2025 - Budget principal	10
Actualisation du PPI 2024-2030	20
Budget primitif 2025 - Budget annexe	24
Déclinaison 2025 du plan de mandat	26
Adoption de la feuille de route régionale de planification écologique	30
Feuille de route Automobile : point d'étape de l'action régionale	35
Contribution sur l'EPPE	39
Contribution des QI SDAGE 2028-2033	48
Échos dans les médias	55



propos introductif de la présidente

Mesdames les conseillères, messieurs les conseillers, Cher.es collègues,
Je vous remercie tous et toutes pour votre présence à notre assemblée. 2025 ne fait que commencer et c'est déjà notre deuxième session de l'année, à moins d'un mois de la précédente. Le calendrier est serré, il nous impose un rythme de travail intense. L'instabilité politique nationale et les difficultés d'élaboration de la loi de finances en sont la principale cause, et ont conduit au décalage du calendrier budgétaire dans notre région. Nous venons de vivre 15 mois particulièrement chargés depuis l'installation de notre Conseil. Mais je pense et j'y aspire surtout fortement, que nous allons désormais trouver un rythme plus en adéquation avec ce que nous sommes, une Assemblée dédiée à la réflexion, au débat, à la construction progressive du consensus, tout en laissant la place aux dissensus inhérents à toute société civile.

Je souhaite tout d'abord accueillir, saluer et remercier M. Nicolas Soret, vice-président du Conseil régional en charge des finances, du développement économique, de l'économie sociale et solidaire, ainsi que de l'emploi. Monsieur Soret, vous avez eu la grande amabilité d'accepter de présenter le Budget Primitif 2025 lors de notre séance traditionnelle des commissions réunies, qui s'est tenue le jeudi 6 mars dernier, et ce, malgré le fait que vous étiez en congés. Je tiens à vous exprimer, au nom de l'ensemble des conseillères et conseillers, toute notre reconnaissance pour ce geste. Votre disponibilité et la pédagogie dont vous faites preuve dans cet exercice sont essentielles à la bonne compréhension des éléments budgétaires, et j'espère, nous conduit à une analyse critique constructive de la part des membres du CESER.

Je salue également la présence de représentants de Conseils de développement de notre région :

- Madame Nadine Bonnefoy, co-présidente du CoDev Pays Dolois qui nous fait l'honneur d'assister régulièrement à nos plénières, bienvenue.
- et Monsieur Jean-Michel Grenier, nouveau Président du Codev Dijon Métropole, que nous avons accueilli déjà en février.

Monsieur Grenier, cher Jean-Michel, c'est avec grand plaisir que j'ai participé, samedi dernier, à la séance d'installation du Conseil de développement de Dijon Métropole, qui a ouvert la deuxième mandature de son histoire. Je vous remercie sincèrement de m'avoir invitée à cet événement majeur pour votre assemblée. J'ai pu pleinement mesurer les éléments qui nous ressemblent et nous rassemblent, même si je n'en doutais pas. Vous avez évoqué la diversité de la composition de votre Conseil, le projet d'éclairer par les saisines et autosaisines les élus métropolitains, et que l'objectif fondamental de votre assemblée est, je vous cite, de "travailler au service de l'intérêt général et des générations futures". Des mots que nous partageons pleinement ici.

Les Conseils de développement, tout comme les CESER, jouent un rôle crucial dans la démocratie participative en offrant des espaces de réflexion, d'échange et de proposition pour l'avenir de nos territoires. Il est essentiel à mon sens de renforcer les liens, de créer des passerelles entre nos institutions respectives, quel que soit le périmètre géographique qui nous concerne, afin de coordonner nos actions et de maximiser notre impact, au service des habitants.

J'ai hâte de poursuivre cette dynamique notamment par la prochaine rencontre entre membres du CESER et représentants des Conseils de développement de Bourgogne-Franche-Comté, qui se tiendra le 2 juin prochain à Dijon.

Cher.es collègues, j'aimerais pouvoir vous annoncer, avec conviction, que la situation de notre région, de notre pays, de l'Europe, et même du monde, s'est améliorée depuis notre dernière Assemblée en février. Mais il faut l'admettre, il est aujourd'hui bien difficile de nourrir un tel optimisme.

Chaque jour, la scène internationale semble s'enfoncer un peu plus dans le chaos. Les tensions montent, les relations se crispent. À chaque décision, une riposte s'organise, entraînant dans son sillage une spirale de réactions en chaîne. Les négociations ressemblent davantage à des arènes de combat, où les déclarations belliqueuses deviennent la norme. Ce climat de confrontation permanente ne fait que renforcer l'anxiété et l'instabilité dans nos sociétés, jusqu'au cœur des territoires de notre région.

Dans cette tempête incessante, un danger bien plus insidieux se profile : celui de l'indifférence face à l'urgence climatique. Ce maelström de crises nous aveugle, reléguant presque au second plan le défi le plus grand de notre époque. Et pourtant, n'y a-t-il pas de combat plus crucial que celui pour la survie de notre espèce ?

Nous avons vécu dans l'illusion d'une paix durable en Europe, une paix que nous pensions acquise pour toujours. L'agression russe en Ukraine, l'effritement visible de l'alliance entre les États-Unis et l'Europe, le spectre toujours présent du terrorisme, et cette guerre économique de plus en plus débridée avec le reste du monde nous rappellent brutalement que la stabilité n'est jamais acquise.

En parallèle, nous assistons à une véritable "crise de la vérité", où la force des affirmations l'emporte trop souvent sur la rigueur des faits. L'espace public est submergé de propos non fondés, véhiculés dans les limbes des réseaux sociaux, qui écrasent les vérités tangibles sous le poids de la démagogie.

Il est plus que temps de reprendre le contrôle, de rétablir l'ordre de nos priorités et de replacer au centre des débats ce qui constitue réellement l'enjeu du siècle : la préservation de la biodiversité, l'adaptation de notre société aux changements climatiques et la construction de notre avenir commun en associant toutes les parties prenantes.

Dans ces temps de rigueur, notre démocratie est sans conteste une victime collatérale. Les restrictions budgétaires et la lutte contre l'endettement colossal de notre pays poussent inévitablement à chercher des économies. Dans ce contexte, le CESE et les CESER, deviennent des cibles privilégiées, parfois décriées par des propos erronés ou teintés de mépris.

Mais alors, que pouvons-nous faire, à notre humble échelle ? J'en suis profondément convaincue : notre Assemblée doit non seulement défendre sa légitimité, mais aussi réaffirmer sa singularité dans ce climat délétère. Il nous revient de poursuivre notre mission avec détermination, de tracer notre voie au service de l'intérêt général, sans jamais fléchir sous les pressions extérieures qui pourraient semer la division parmi nous. Restons unis dans nos diversités, et faisons preuve d'exemplarité dans nos débats et dans nos travaux.

Il nous appartient de faire vivre nos échanges, d'exposer avec clarté nos divergences, d'argumenter nos positions respectives pour ensuite, ensemble, proposer des préconisations pertinentes, au service de toutes et tous. Cela ne se fera pas en un jour, mais étape par étape, par l'écoute et le respect mutuel, nous devons parvenir à des accords sur les diagnostics, les enjeux, et surtout les solutions.

Il est crucial que nous ayons toujours conscience de notre place dans l'architecture démocratique régionale. Investis du mandat qui nous a été confié, nous avons le devoir de travailler avec la plus grande rigueur, de mener à bien cette mission complexe, mais non moins exaltante, qui est de contribuer à l'administration de notre région.

Concernant l'ordre du jour de notre plénière, le premier point portera sur l'examen des 6 rapports soumis pour avis par l'exécutif régional.

Nous débuterons par le Rapport 1.1 "Budget primitif 2025" dont le rapporteur pour la commission Finances-Europe sera Franck Ayache. Je le remercie de son engagement régulier pour porter les projets d'avis budgétaires.

La même commission a préparé l'avis sur le Rapport 1-3 "Actualisation du PPI 2024-2030" que Franck Ayache rapportera également.

Dominique Guyon rapportera ensuite l'avis sur le Rapport 1-4 "Budget primitif 2025 – Budget annexe" préparé par la commission Mobilités-Énergie-Numérique.

Lucie Gras rapportera l'avis sur le Rapport 2-1 "Feuille de route Automobile – Point d'étape de l'action régionale". Ce projet d'avis a été élaboré au sein de la Commission Économie-Emploi.

Enfin, les deux avis élaborés par le Bureau seront rapportés, le Rapport 1-13 "Déclinaison 2025 du plan de mandat" par Nadhem Ben Rahma et le Rapport 4-1 "Adoption de la feuille de route régionale de planification écologique" par Didier Michel.

Je vous remercie chers collègues d'avoir accepté ce rôle de rapporteur et rapporteure qui est fondamental dans la vie de notre Assemblée.

Après le déjeuner, nous aborderons le second point de l'ordre du jour de notre séance avec la présentation de deux contributions élaborées par la commission Territoires- Environnement.

Evelyne Guillon et Martine Esther Petit rapporteront la contribution du CESER sur les projets de synthèse des questions importantes pour l'élaboration des SDAGE, schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux, Rhône-Méditerranée, Loire-Bretagne et Seine-Normandie 2028-2033.

Enfin, Olivier Brasseur-Legry se chargera de rapporter le travail sur la contribution du CESER au CESE sur l'évaluation des politiques publiques environnementales (EPPE).

Je tiens ici à remercier sincèrement les membres de la commission Territoires-Environnement, leur président, François Thibaut, les 3 rapporteurs, ainsi que le chargé d'études qui les accompagne, Nicolas Huguet, pour la réalisation de ces deux contributions en un temps record. Je remercie les conseillers et autres commissions qui ont participé à l'élaboration de ces deux rapports.

Concernant la contribution sur l'évaluation des politiques publiques environnementales, j'aimerais ajouter quelques commentaires.

Tout d'abord, vous faire savoir que le CESE nous sollicite très régulièrement pour avoir l'expertise territoriale des CESER. C'est dans sa méthode de travail, c'est un prérequis. Je pense que c'est intéressant d'ancrer vraiment localement les travaux du CESE. Toutefois, j'aimerais vous alerter sur le fait qu'il n'y a aucune obligation de réponse de notre part. À chaque fois, je soumettrai la sollicitation du CESE auprès du président ou de la présidente de la commission thématique concernée. Et après, toute liberté est laissée aux membres de la commission de répondre ou non à la sollicitation et selon quelles modalités. Je rappelle que notre priorité reste les travaux de notre assemblée, placée auprès du Conseil régional.

Ensuite, je profite de la présence de Monsieur Soret pour inciter le Conseil régional à prendre connaissance de ce rapport. Car même s'il n'en est pas le commanditaire, ce rapport traite de l'évaluation dans notre région et les préconisations faites, notamment sur de possibles améliorations du dispositif d'évaluation, pourraient intéresser le Conseil régional, et je pense particulièrement à Madame Sandra Iannicelli VP en charge de ce dossier.

Comme il est de tradition, notre ordre du jour comporte un temps de "questions diverses". J'apporterai quelques éléments d'information sur des événements passés ou à venir. Et je laisserai bien évidemment la parole aux conseillères et aux conseillers qui souhaitent poser des questions ou apporter des remarques.

Avant d'ouvrir la séance et de laisser la place aux déclarations liminaires, je veux prendre un temps pour vous annoncer l'intégration de nouveaux membres au sein de notre assemblée. Quatre conseillères et conseillers ont récemment été nommés par le Préfet de Région en remplacement d'anciens collègues démissionnaires.

Trois de ces nouveaux membres de notre Assemblée sont présents aujourd'hui et je vais leur demander, chacun à leur tour, de se lever et de se présenter en quelques mots.

Tout d'abord, Monsieur Marc Noegelen a été nommé le 18 février dernier en remplacement de Fabrice Chambelland en tant que représentant de la CFDT.

Madame Annick Wambs a été nommée le 10 mars dernier en remplacement de Christian Baqué au titre de la Fédération régionale de l'agriculture biologique de Bourgogne-Franche-Comté.

Monsieur Mohamed Hilal a été nommé également le 10 mars dernier également en remplacement de Nathalie Munier-Jolain au titre de l'Enseignement Supérieur.

Un autre conseiller non présent aujourd'hui, Monsieur Sébastien Burlion a été nommé le 18 février en remplacement de Bernard Avon, au titre de l'APF.

Bienvenue à toutes et tous, merci pour vos présentations. Je vous annonce qu'une réunion d'information vous sera prochainement proposée pour faire le point sur le CESER, son fonctionnement, la place et rôle des membres, celle du secrétariat général et des agents. Cette réunion sera notamment l'occasion de vous présenter l'ensemble des outils dont nous disposons, en tant que conseillères et conseillers, pour assumer au mieux notre mandat. Yann Rousset, membre du Bureau, a pour délégation l'accueil des nouveaux conseillers. N'hésitez pas à vous rapprocher de lui.

Je vous remercie de votre attention. Je laisse la place aux déclarations préalables, s'il y en a, puis à nos travaux.

Élise MOREAU

Présidente du CESER Bourgogne-Franche-Comté



Déclarations préalables

Catherine Minaux, au nom de la CCIR

Marché de la Défense

Dans le contexte géopolitique actuel, nous sommes tous conscients, au-delà des aspects éthiques, que le marché de la Défense représente un enjeu stratégique de développement. En Bourgogne-Franche-Comté, la croissance attendue de ce marché doit être une opportunité saisie pour renforcer notre système productif en favorisant à la fois le développement des entreprises travaillant déjà sur ce secteur mais également comme source de diversification pour un certain nombre d'acteurs de l'industrie automobile et notamment des sous-traitants de cette filière.

Si pour ce dernier point, il faudra avoir collectivement la capacité d'identifier précisément les entreprises ayant le potentiel de se diversifier vers le marché de la défense, en prenant en compte les normes, cycles de production, technologies et compétences spécifiques, il faudra également prendre en compte les forts besoins en investissements. Or les entreprises souhaitant se positionner sur le marché de l'armement rencontrent plusieurs difficultés de financement et des contraintes réglementaires concernant la part de leur chiffre d'affaires lié à ce secteur.

Difficultés de financement pour les entreprises travaillant avec l'armement

Les entreprises évoluant dans l'industrie de la défense sont souvent confrontées à des obstacles financiers, notamment en raison de la nature sensible du secteur.

Accès restreint aux financements bancaires et investisseurs privés

- Refus de certaines banques et fonds d'investissement : de nombreux acteurs financiers, notamment en Europe, appliquent des critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) excluant les entreprises impliquées dans l'armement.
- Problèmes d'image et de réputation : certains investisseurs et certaines institutions refusent de financer des entreprises travaillant dans l'armement, en particulier pour les armes controversées (exemples : armes nucléaires, chimiques, à sous-munitions).
- Exclusion des financements "verts" : les entreprises de défense n'ont pas accès à certains financements durables, comme ceux liés à la taxonomie verte de l'Union Européenne.

Dépendance aux financements publics

- Subventions et aides étatiques limitées : bien que certains gouvernements soutiennent leur industrie de défense, les budgets militaires fluctuent en fonction des décisions politiques et économiques.
- Longs délais de paiement : les contrats militaires impliquent souvent des délais de paiement très longs, ce qui peut mettre sous pression la trésorerie des entreprises.

Contraintes réglementaires et contrôle des exportations

- Restrictions à l'export : certains financements nécessitent des garanties sur la destination des équipements, notamment dans le cadre des réglementations internationales (ex. : Traité sur le commerce des armes, réglementations ITAR⁽¹⁾ aux États-Unis).
- Risque de sanctions et d'embargos : les entreprises exportatrices peuvent voir leurs contrats suspendus en raison de sanctions économiques contre certains pays.

Contraintes en matière de pourcentage du chiffre d'affaires lié à l'armement

Certaines entreprises doivent limiter la part de leur chiffre d'affaires issue du secteur de la défense pour éviter des restrictions financières ou des exclusions de certains investisseurs.

Exigences des investisseurs et banques

- Seuils d'exclusion courants : de nombreux fonds et institutions fixent des plafonds autour de 5 % à 10 % maximum du chiffre d'affaires lié à l'armement pour qu'une entreprise puisse bénéficier de financements classiques.
- Exclusion totale pour certaines armes : les armes nucléaires, chimiques, biologiques et les mines antipersonnel entraînent une exclusion quasi-systématique des financements.

Contraintes des réglementations internationales

- L'union européenne et la taxonomie verte : l'Union européenne n'inclut pas l'armement dans ses financements durables, ce qui limite l'accès aux prêts bonifiés.
- Les réglementations américaines du contrôle des exportations et notamment les normes ITAR et EAR⁽¹⁾ : les entreprises traitant avec des clients américains doivent respecter des quotas et restrictions sur leurs activités militaires pour éviter des sanctions.

(1) Principes généraux :

ITAR et EAR ont un périmètre d'application plus étendu que les réglementations françaises et européennes relatives au contrôle des exportations de matériels de guerre et assimilés et des biens à double usage.

Ces réglementations se fondent sur une législation à portée extraterritoriale. À ce titre, les autorités américaines se réservent notamment le droit de procéder à des audits visant à s'assurer auprès des utilisateurs finaux étrangers du respect de ces réglementations. Tout manquement peut conduire à des sanctions pénales, civiles et administratives pour les entités concernées.

La liste des biens contrôlés peut évoluer dans le temps et les autorités américaines peuvent décider que les modifications s'appliquent rétroactivement.

L'International Traffic in Arms Regulations (ITAR) et l'Export Administration Regulations (EAR) sont deux lois américaines importantes sur le contrôle des exportations qui affectent la fabrication, la vente et la distribution de certaines technologies, produits technologiques, logiciels et services.

Plus précisément, l'International Traffic in Arms Regulations (ITAR) est une réglementation américaine portant sur le contrôle de la fabrication, la vente et la distribution d'objets et de services liés à la défense et à l'espace définis dans la liste des matériels de guerre et assimilés américains : l'United States Munitions List (USML).

Il nous faudra donc veiller à travailler à diminuer certaines barrières à l'entrée et à s'organiser afin d'apporter un accompagnement qualitatif. Le réseau des CCI en Bourgogne-Franche-Comté y travaille d'ores et déjà, en partenariat avec le Conseil régional, la Direction Générale de l'Armement. Il est disposé à s'engager dans un collectif complémentaire et élargi.

Emmanuel Ronot, au nom de la CRSA

La place des Agences régionales de santé se trouve régulièrement abordée et parfois remise en cause dans les débats politiques depuis quelques mois.

Ce sujet qui peut légitimement préoccuper la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie - celle-ci étant constituée par la Loi auprès de l'Agence Régionale de Santé - a donné lieu à des discussions en assemblée plénière et commission permanente qui nous conduisent à vous adresser un message de réflexions et de soutien au dispositif de pilotage de la politique de santé au niveau régional que sont les ARS.

Si l'on reconnaît la santé comme un Bien commun et un objet d'intérêt collectif, les politiques de santé doivent se fonder, pour trouver leur meilleure efficacité, sur une approche combinée associant les décideurs de l'action publique et les acteurs de terrain avec les usagers du système de santé, comme le démontrent les travaux d'économie politique les plus sérieux sur ce sujet.

Il nous apparaît ainsi essentiel, d'une part, que la gouvernance de la santé en région repose sur une organisation qui apporte les meilleures garanties d'une continuité de l'action publique, d'autre part, qu'elle s'appuie sur une instance spécifique dédiée à la santé avec des moyens et des compétences propres et qui assure un lien et une cohérence entre les politiques nationales et locales, comme c'est le cas des ARS.

Ce schéma met également en évidence l'enjeu essentiel du dialogue de concertation, de consultation et de co-construction entre l'ARS et les instances de démocratie en santé. Nous sommes conscients les uns les autres de toute la richesse et de la pertinence de cette relation, mais aussi de sa fragilité et donc du défi commun à la faire vivre et fructifier.

Ce travail d'ensemble doit se décliner, nous en sommes convaincus, aussi bien à l'échelon régional - niveau de construction/coordination d'une stratégie globale - mais également de représentation d'un grand nombre d'acteurs, ainsi que dans les territoires, au plus près des réalités de terrain. Cela implique que l'acteur de la politique publique en santé soit organisé pour agir à ces différents niveaux.

Depuis leur création en 2010, les ARS sont progressivement montées en compétence et ont capitalisé une expérience sur laquelle la communauté des acteurs a pu s'appuyer lors de la crise du COVID, notamment en Bourgogne-Franche-Comté. Le monde de la santé représente un écosystème extrêmement complexe et en permanente évolution. Toute décision prise à la hâte et sans concertation ferait courir un risque majeur à l'organisation du système de santé, aux conditions d'accès des usagers à la santé mais aussi à la démocratie en santé.

Dans le contexte actuel, le renforcement du rôle et de la place des instances de démocratie en santé, la prise en compte des besoins des populations et des décisions aux plus près des usagers apparaissent comme des garants solides de l'intérêt et de la nécessité des ARS pour nos concitoyens. Les moyens d'action de la CRSA et des Conseils Territoriaux de la Santé devraient être augmentés pour continuer d'asseoir leurs rôles et missions dans la plus grande indépendance.

Il nous semble enfin primordial de ne pas provoquer de nouvelles réformes dans le pilotage de la santé qui ne soient pas indispensables, car la communauté des acteurs, dans leur diversité, a plus que jamais besoin d'une stabilité de gouvernance pour affronter les transformations et multiples défis à mener.

Pour la CRSA BFC, j'interpelle avec d'autres Présidents de CRSA, le Directeur Général de l'ARS, l'ensemble des acteurs de la démocratie en santé, le Président de la Conférence Nationale de Santé, les élus locaux et nationaux ainsi que le gouvernement, pour sécuriser et renforcer les moyens d'action des ARS ainsi que ceux de nos instances de démocratie en santé.

Jacques Cardis, au nom de la LPO BFC

La Nature en deuil.

La Ligue pour La Protection des Oiseaux de Bourgogne-Franche-Comté a l'immense tristesse de vous faire part de la disparition tragique de la protection de la biodiversité.

Nous portons le deuil des ambitions écologiques de la France et du reste du monde.

Nous portons le deuil de la protection de la nature qui pour la première fois depuis 50 ans recule et semble même portée disparue.

Après un demi-siècle de progrès nous assistons depuis plus d'un an à des régressions environnementales sans précédent malgré l'urgence climatique et l'aspiration de nos concitoyens.

Un nouveau cap alarmant a été franchi le 20 février 2025 avec l'adoption de la LOA, loi d'orientation agricole, qui dépenalise les atteintes graves à la biodiversité (destruction d'espèces et d'habitats protégés, arasement de haies champêtres, assouplissement des règles sur les pesticides et implantation de méga bassines).

Depuis la première loi sur la protection de la nature en 1976, jamais le droit à l'environnement n'avait fait une telle marche arrière.

En parallèle, des attaques injustifiables sont lancées contre des associations et des organismes publics dont le rôle est crucial pour la transition écologique au service des territoires.

Malgré la forte demande de nos concitoyens et l'urgence à agir, la puissance publique ne cesse de tourner le dos à la protection du vivant. Pourtant l'érosion de la biodiversité menace nos écosystèmes.

En 40 ans, l'Europe a perdu 800 millions d'oiseaux

En Bourgogne-Franche-Comté 27% de zones humides sont dégradés, 53000 km de haies et 40% des populations d'oiseaux liés aux milieux agricoles ont disparu.

La communauté scientifique s'accorde pour parler de 6^e extinction de masse, la dernière ayant provoqué la disparition des dinosaures et les 3/4 des espèces, il y a 66 millions d'années, à la suite de l'impact d'un astéroïde. Cette fois, les activités humaines sont seules en cause.

La situation est grave, à tel point que certains se préparent déjà à migrer sur Mars.

Aujourd'hui nous portons le deuil d'une planète vivable à léguer à nos enfants et comme le souligne le Président de la LPO, Allain Bougrain-Dubourg, "Ne laissons pas nos campagnes devenir des cimetières silencieux. Il nous faut réagir et impérativement faire la paix avec la nature pour sauver la planète".

Guy Zima, au nom du collège 2

Soutien à la pétition "Petite lignes ferroviaires" portée par les organisations CFDT, CGT, UNSA, CFE-CGC, FSU et Solidaires.

Les lignes ferroviaires de proximité de notre région sont pour certaines menacées de fermeture rapide et pour toutes, menacées dans leur pérennité à défaut d'interventions structurelles de renouvellement. Ce constat n'est pas nouveau, mais il s'est accéléré comme conséquence des manques de moyens consacrés à la maintenance et la concentration de ceux-ci sur le réseau dit structurant sur les dernières décennies. Les différentes réformes du ferroviaire (2014, 2018 puis LOM) ont fait le constat du manque de financement du réseau mais sans proposer de réponses qui améliorent la situation par des financements nouveaux unanimement reconnus comme indispensables.

Les solutions proposées n'ont été que des transferts de différentes natures juridiques aux Régions avec le soin, pour celles-ci, d'assurer pour une grande part le financement de ces lignes qualifiées de "desserte fine du territoire" comme pour mieux justifier cette délégation de responsabilités. Nous ne pouvons pas, à ce stade, ne pas mentionner l'avis du CESER alertant sur les risques inhérents à cette signature du protocole LDFT avec l'État, ainsi que les compléments portés par les différentes composantes de notre collège.

Comme annoncé alors, la question de la capacité financière des Régions à assumer cette charge nouvelle dans un contexte budgétaire contraint met tout le monde au pied du mur.

À ce titre, la renégociation avec l'État proposée par l'exécutif régional et validée par l'adoption d'un rapport en assemblée plénière de février dernier, nous semble le début d'une prise en compte intéressante de nos alertes. La traduction de cette volonté par l'appel via pétition au soutien des lignes régionales pour remettre l'État autour de la table, reçoit le soutien de nos organisations.

Nous appelons donc les Bourguignons et Francs-Comtois à signer cette pétition afin de trouver voies et moyens d'un financement pérenne pour que les infrastructures ferroviaires le deviennent elles aussi.

Guy Zima, au nom du collège 2

"Mise en place d'un Versement Mobilité (VM)" porté par CFDT, CGT, UNSA, CFE-CGC, CFTC, FSU et Solidaires.

Comme le CESER l'a rappelé dans ses différents avis et préconisations antérieurs, l'autonomie financière des Régions est, disons, limitée ; ce qui est un doux euphémisme pour dire inexistante dans les faits. Nous proposons, dans ces mêmes écrits, entre autres, de nouvelles recettes envisageables dont la mise en place possible d'un VM en faveur des Régions, justifié notamment, par le rôle de chef de file des mobilités accordé par la loi et les transferts afférents. Nous soutenons l'idée que Régions de France puisse être le porteur de cette proposition auprès de l'État.

S'il faut reconnaître que nous n'en avons pas déterminé les contours (plus particulièrement assiette et taux), personne ne peut ignorer en cette enceinte, que le VM est assis sur les salaires et que toute extension retenant le même vocable le serait aussi.

Le PLF 2025 prévoit donc cette disposition à la main des Régions, avec un taux maximal défini, des conditions justificatives et un rattachement d'une part de 10% aux EPCI.

Si ce ne sont pas les termes que chacun pouvait attendre ou proposait, et nos organisations ont des propositions de longue date, nous saluons la proposition malgré ses défauts et appelons la Région à sa mise en œuvre pour des moyens nouveaux qui permettent, in fine, plus de transports collectifs et contribue ainsi à une transition écologique impérative. Ce temps doit aussi être mis à profit pour construire démocratiquement l'emploi de ces fonds en réponses aux besoins.

Christophe Ruffoni, au nom de la CRA

En préambule, je voudrais féliciter mes collègues agricultrices et agriculteurs pour être montés AU SALON DE L'AGRICULTURE à Paris avec leurs animaux ou avec leurs produits fermiers. Ces initiatives permettent de mettre en valeur le savoir-faire agricole français.

Certains conseillers, suite aux manifestations agricoles d'il y a un an, nous disaient que c'était l'abandon du plan ÉCOPHYTO... Notre ministre de l'AGRICULTURE M^{me} Genevard, en ouverture du salon je cite : "a classé l'agriculture au rang d'intérêt fondamental majeur de la nation".

Mais ce ne sont que des mots car la réalité est différente, sachant que l'Europe vient d'interdire le dernier "produit antigraminé" efficace sur les mauvaises herbes résistantes sur nos cultures de céréales à paille.

Cette décision va encore une fois de plus pénaliser l'agriculture française qui est une des plus durables au monde au profit des productions russes ou ukrainiennes.

Ensuite, je voudrais faire un point sur les fonds FEADER.

En ce début 2025, 1 200 DOSSIERS restent à solder.

Grâce à l'intervention des DDT de chaque département, 1 700 dossiers sont mis en paiement.

À ce jour, il y a encore 42 millions d'euros de l'ancienne programmation qui ne sont pas consommés. Ce qui va impacter la modernisation de nos fermes, le bien-être des paysans et de nos salariés mais aussi de tous les corps de métiers qui interviennent sur nos fermes et qui permettent de dynamiser nos territoires ruraux.

Pour terminer, 2 chiffres sur la nouvelle programmation 2023-2027.

Aujourd'hui seulement 5,4% des crédits sont engagés soit à peine 13 millions d'euros de crédits.

M. Soret, j'espère que la Région a pu embaucher du personnel compétent dans l'instruction des dossiers FEADER car je ne sais pas si les DDT vont pouvoir jouer le rôle de pompier encore longtemps.



Dominique Guyon, au nom de la FNE

L'environnement est en danger. Le monde économique semble être une priorité, mais la situation géopolitique oblige à prendre des décisions qui compromettent les efforts déjà engagés (LOA, transition énergétique, bassines...). La perte de biodiversité impose à chacun de travailler ensemble afin de préserver notre planète que nous devons léguer à nos enfants dans les meilleures conditions possibles. La région Bourgogne-Franche-Comté (BFC) constitue un lieu pertinent pour réorienter les soutiens en faveur des actions environnementales et pour pallier les attaques contre celles-ci. Le groupe FNE BFC s'emploiera à ce que le CESER BFC continue, comme à son habitude, à demeurer un espace de dialogue, de consensus sur ces sujets, ainsi qu'une force de propositions.

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

Le budget primitif 2025 s'inscrit dans un environnement marqué par d'importantes contraintes et incertitudes, sur fond d'intenses tensions géopolitiques. Dans ce contexte, l'exécutif régional propose de poursuivre le plan de mandat 2021-2028 tout en réalisant des économies sans pour autant réduire drastiquement des pans entiers de politiques publiques. Conformément au débat d'orientations budgétaires, la stratégie de la Région repose sur trois objectifs principaux : i) Maîtriser l'évolution de la section de fonctionnement. ii) Conserver une capacité d'investissement. iii) Conserver une situation financière saine.

Le budget primitif 2025 est de 1 922 M€.

Les recettes (1 922 M€) sont réparties comme suit :

- Recettes de fonctionnement : 1 447,2 M€
- Recettes d'investissement : 143,0 M€
- Emprunt d'équilibre : 331,8 M€

Les dépenses (1 922 M€) sont réparties comme suit :

- 672,1 M€ en investissement
- 1 249,9 M€ en fonctionnement

Les engagements pluriannuels se répartissent en autorisations de programme (433,9 M€) et en autorisations d'engagement (800,7 M€).

Avis du CESER

Un exercice budgétaire 2025 sous forte contrainte

La Région est confrontée depuis plusieurs années à un important effet de ciseau, compte tenu d'une baisse conséquente de recettes et d'une hausse incompressible de certaines dépenses de fonctionnement.

Les recettes de fonctionnement diminuent de 24 M€, à périmètre constant, par rapport au budget primitif 2024. Cette évolution est principalement liée au gel des recettes de TVA (- 12 M€) et aux perspectives envisagées sur la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (- 10 M€), sur la dotation liée à la réforme de l'apprentissage (- 2,3 M€) et sur l'accise relative aux produits énergétiques (- 1,5 M€). Ces diminutions sont partiellement compensées par une hausse des recettes "Cartes grises" (+ 9 M€) du fait d'une évolution du tarif régional à compter du second semestre 2025 et de la possibilité nouvellement ouverte de mettre fin à l'exonération applicable aux véhicules "propres".

Certaines dépenses de fonctionnement sont revues à la hausse, du fait de contraintes externes. Par exemple, la Région envisage une augmentation des dépenses dédiées à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (+ 3,7 M€), au glissement-vieillesse-technicité (+ 2,2 M€), au nouveau fonds de précaution national instauré par le PLF 2025 (+ 12,5 M€). Les dotations globales de fonctionnement des lycées publics sont également projetées à la hausse (+ 11,9 M€), notamment du fait de l'inflation et de la persistance de l'envolée des prix de l'énergie à des niveaux qui restent élevés, la Région indiquant une faible visibilité sur les capacités de résilience des lycées.

Cet effet de ciseau contracte le niveau prévisionnel d'épargne brute, qui s'établit ainsi à 197,3 M€ contre 210,7 M€ au budget primitif 2024. Cette épargne brute est prioritairement consacrée au remboursement de la dette en capital (90,3 M€), le reste permettant d'autofinancer une partie des investissements (581,8 M€).

Dans un tel contexte, la Région se voit contrainte de réviser ses dépenses de fonctionnement et d'investissement afin de poursuivre le plan de mandat 2021-2028 dans un cadre budgétaire soutenable.

Les dépenses de fonctionnement diminuent ainsi de 9 M€, à périmètre constant, par rapport au budget primitif 2024. Tous les secteurs d'intervention sont concernés à l'exception de la politique culturelle, de l'offre ferroviaire et de la transition écologique. In fine, l'objectif est de maintenir un bon niveau d'autofinancement des investissements.

Les dépenses d'investissement (hors dette) sont en baisse de 34 M€ par rapport au budget primitif 2024. Cette diminution vise à maîtriser la dette et le recours à l'emprunt. Le niveau d'investissement reste cependant élevé (581 M€ hors dette) afin de déployer le plan pluriannuel d'investissement 2024-2030, malgré la contraction prévisible de l'autofinancement.

En résumé, l'exécutif propose de poursuivre le plan de mandat 2021-2028 tout en réalisant des économies sans pour autant réduire drastiquement des pans entiers de politiques publiques. L'orientation stratégique visant à contenir le budget tout en continuant de soutenir l'économie régionale est appréciée.

Quelles perspectives budgétaires, à moyen terme ?

La problématique centrale des Régions reste leur modèle de financement. Les Régions ne disposent pas des moyens suffisants afin d'exercer pleinement leurs prérogatives, comme cela est clairement pointé dans le budget primitif 2025 et souligné à de multiples reprises dans les avis du CESER.

Dans les années à venir, cette situation risque de s'aggraver alors que les Régions devront investir massivement pour répondre aux obligations légales de transition énergétique et écologique. Les facteurs suivants seront notamment à prendre en considération, en termes de ressources :

- Les risques qui pèsent sur le marché automobile pourraient très largement complexifier l'équation budgétaire, avec un impact négatif sur les recettes de cartes grises.
- Une part non-négligeable des ressources régionales est carbonée, ce qui va poser de nouvelles difficultés compte tenu du processus global de décarbonation de l'économie qui est engagé en Europe et en France.
- Les recettes régionales sont essentiellement des ressources de flux qui reposent sur l'activité économique, ce qui constitue un facteur de risque important du fait d'un environnement économique et financier de plus en plus incertain et imprévisible.
- Les Régions doivent dégager suffisamment d'autofinancement afin de limiter le recours à l'emprunt et contenir le niveau de la dette, de telle sorte que la capacité de désendettement soit contenue à 9 années, sans quoi la situation financière pourrait être rapidement compromise.

Dans ce contexte de ressources contraint, les Régions ont désormais la possibilité de mettre en place un "versement mobilité" afin de financer des dépenses d'investissement et de fonctionnement relevant de leur compétence d'autorité organisatrice des mobilités. Cette nouvelle fiscalité concerne les entreprises de plus de 11 salariés et peut représenter une cotisation allant jusqu'à 0,15 % de leur masse salariale.

À ce stade, cette nouvelle recette fiscale n'est pas prévue dans le budget primitif 2025 de la Région Bourgogne-Franche-Comté, pour plusieurs motifs.

D'une part, l'exécutif régional est dans l'attente des résultats de négociations engagées au niveau national, afin de voir s'il serait possible d'envisager de nouveaux financements des mobilités qui ne reposent pas sur la fiscalité des entreprises. Plusieurs scénarios sont à l'étude. Un enjeu important des négociations concerne le financement des lignes de desserte fine du territoire.

D'autre part, la création d'un versement mobilité doit déjà être débattue avec les partenaires, afin d'en mesurer l'opportunité, la faisabilité... À ce titre, la Région entend rapidement installer un "comité des partenaires régional" (CPR) qui comprend notamment des représentants des employeurs, des syndicats, des associations et des habitants tirés au sort. Les représentants des employeurs disposent d'au moins 50 % des sièges. Le CPR est notamment saisi pour avis sur le niveau d'offre de mobilité à mettre en place dans la région et sur le niveau de

contribution financière des employeurs si un versement mobilité devait être créé. Deux membres du CESER seront conviés à suivre les débats en présentiel du CPR. Cette disposition permet de donner suite à la demande formulée par le CESER d'être associé à la réflexion, et ce bien avant d'être formellement consulté pour avis, en cas de création d'un versement mobilité en Bourgogne-Franche-Comté.

Dans l'attente de l'installation du CPR Bourgogne-Franche-Comté, le CESER renvoie à son avis du 18 février 2025 relatif aux orientations budgétaires 2025 dans lequel plusieurs enjeux sont pointés sur le versement mobilité, en termes de nouveau levier fiscal, de modalités opérationnelles et d'impact sur l'économie régionale, sur les entreprises et sur l'emploi.

Au final, en l'absence de refonte globale du modèle de financement des Régions, la soutenabilité budgétaire des politiques publiques doit rester la priorité centrale de la Région Bourgogne-Franche-Comté. Le CESER réitère à ce titre ses préconisations formulées dans son avis relatif aux orientations budgétaires 2025 : a/ Affecter de nouvelles ressources aux Régions. b/ Rechercher de nouvelles ressources privées. c/ Maîtriser et diminuer les dépenses de fonctionnement. d/ Prioriser les objectifs de transition énergétique et écologique. e/ Diminuer les dépenses d'investissement et / ou suspendre certaines opérations d'investissement cofinancées avec d'autres acteurs publics (plus de détails dans l'avis).

Un environnement géopolitique et économique très inquiétant

La scène géopolitique mondiale est actuellement en pleine reconfiguration. Les tensions n'ont cessé de se renforcer au cours des derniers mois. L'instabilité a récemment franchi un nouveau cap, avec la décision des États-Unis d'Amérique de suspendre leur aide militaire en faveur de l'Ukraine dans la guerre qui oppose ce pays à la Russie. Le bloc occidental s'est scindé suite au récent alignement des États-Unis avec la Russie et la remise en cause des participations à l'OTAN suscitent de très lourdes interrogations. L'ordre mondial semble se redessiner rendant l'avenir proche plus que jamais incertain.

Suite au nouveau positionnement des États-Unis d'Amérique et afin de contrer les menaces qui pèsent sur notre continent, la Commission européenne vient de proposer le plan ReArm Europe qui vise à utiliser tous les leviers financiers pour aider les États membres à augmenter rapidement et significativement leurs capacités de défense. ReArm Europe devrait ainsi mobiliser 800 milliards d'euros. Ce plan prévoit de déroger aux règles du Pacte de stabilité et de croissance afin que les États puissent dépasser le plafond de déficit public de 3 % du PIB. D'autres pistes sont envisagées, comme une réorientation des financements de la politique de cohésion vers la politique de défense, ou encore la création d'un produit d'épargne qui permettrait aux Européens de soutenir des projets de défense.

En parallèle, la guerre commerciale s'intensifie sur la scène internationale sous l'impulsion des États-Unis d'Amérique, avec notamment un relèvement des droits de douanes entre plusieurs pays. Ces décisions stratégiques erratiques rendent particulièrement nerveux les marchés financiers et les entreprises puisque les échanges internationaux et la consommation seront touchés, avec une probable reprise de l'inflation, comme cela a été souligné très récemment par la Fed.

Au niveau national et régional, ce panorama soulève de multiples questions sur les enjeux économiques et financiers, à moyen terme, plus particulièrement sur les points suivants :

- Comment l'État français pourra-t-il dégager de nouveaux moyens pour financer la défense, quand bien même notre pays sera autorisé à déroger à la règle des 3% de déficit alors qu'il est déjà placé sous procédure de déficit excessif par l'Union européenne ?
- Les investissements français en faveur de la défense nécessiteront-ils de réaliser de nouvelles économies dans les dépenses publiques ? Si oui, dans quels domaines ? Les collectivités locales seront-elles concernées par de nouvelles contractions de ressources ?
- Les fonds européens dédiés à la politique de cohésion (FEDER, FSE...) seront-ils supprimés ou revus à la baisse, au niveau régional, afin de réorienter les financements vers le secteur de la défense ? Quelles seront les marges de manœuvre des Régions à ce titre, en tant qu'autorité de gestion des programmes européens ?
- De quelle manière le secteur privé sera-t-il incité à investir dans les entreprises d'armements, alors que ce secteur est jugé "incompatible" avec les critères d'investissement ESG (environnement, social et gouvernance) ?

- Comment sera impacté la stratégie de développement économique de la Région Bourgogne-Franche-Comté ? L'accès aux marchés et aux projets stratégiques du secteur de la défense sera-t-il facilité, compte tenu des multiples contraintes réglementaires qui encadrent ce secteur aujourd'hui ?
- Quelles conséquences et quels impacts pour l'économie de la région Bourgogne-Franche-Comté du relèvement des droits de douanes pour les produits exportés aux USA ?

Observations relatives aux politiques publiques régionales

AXE 1 : ÉCONOMIE – EMPLOI – FORMATION

Économie

Il est urgent de soutenir l'activité économique afin de préserver l'emploi, compte tenu de l'augmentation des défaillances d'entreprises et de l'instabilité économique qui touchent tous les acteurs. Le monde économique a besoin de visibilité. Une période prolongée d'instabilité serait particulièrement pénalisante pour notre économie. Or, actuellement, l'incertitude est grandissante compte tenu du contexte géopolitique et commercial décrit ci-avant. Par exemple, l'augmentation possible des droits de douane aux États-Unis pourrait entraîner des conséquences désastreuses pour de nombreux secteurs de l'économie régionale, comme par exemple pour la viticulture.

Économie sociale et solidaire

Il n'y a pas de rupture de crédits. Les dépenses de fonctionnement dédiées à l'ESS diminuent néanmoins de 19 % en comparaison au BP 2024, notamment du fait de la suppression d'un dispositif volontariste d'aide à l'emploi. Plus globalement, cette nouvelle baisse de crédits pourrait précariser fortement certaines structures. Lors de l'examen des OB, il avait été indiqué que ces diminutions de crédits seront notamment envisagées sur la base d'une analyse de la situation financière des structures. Comme cela a été précédemment souligné par le CESER, une trésorerie importante n'empêche pas la fragilité. Les structures de l'ESS ne répondent pas à la même demande capitaliste et au même modèle de financement. Elles ne sont pas confrontées au même risque en matière de conjoncture et d'évolution à moyens et longs termes. La situation spécifique de chaque structure devra ainsi être prise en considération.

Agriculture / FEADER

Alors que le monde agricole connaît de nombreuses difficultés, la Région a rencontré d'importants problèmes dans la gestion du FEADER, depuis 2023. Cette gestion chaotique a été préjudiciable pour les ayants-droits.

Actuellement, la Région poursuit la mise en œuvre du "plan de sortie de crise FEADER" adopté en décembre 2024 qui fait suite au "plan d'action FEADER" approuvé en juin 2023. L'objectif est d'accélérer le traitement des dossiers étant donné que le calendrier de clôture prévoit que les derniers paiements et contrôles soient menés avant le 31 décembre 2025. Les services instructeurs devront ainsi achever leurs travaux en juin 2025 pour la majorité des mesures de la programmation FEADER 2014-2022, à l'exception de la dotation jeunes agriculteurs (DJA) pour laquelle la date limite est fixée à fin septembre 2025.

Un point de situation sur le FEADER est établi dans le rapport relatif à la déclinaison 2025 du plan de mandat. Des informations techniques complémentaires ont été apportées au CESER dans le cadre de l'élaboration du présent avis, notamment en ce qui concerne les mesures de gouvernance et de gestion qui ont été mises en place afin de traiter les problèmes rencontrés. Le CESER souhaite que ces mesures puissent permettre de solder définitivement la programmation 2014-2022 et de gérer efficacement la programmation 2023-2027, en tirant tous les enseignements utiles des difficultés qui semblent désormais relevées du passé.

Formation professionnelle des demandeurs d'emploi

Le CESER salue le fait que les enveloppes initialement prévues lors de la signature du nouveau Pacte régional d'investissement dans les compétences 2024-2027 restent pour le moment inchangées. Il convient néanmoins de souligner qu'une baisse des montants prévus par l'État en 2026 et 2027 entraînerait mécaniquement une baisse de l'enveloppe de la

Région, au détriment du nombre d'entrées en formation. Le CESER invite donc la Région à continuer à s'appuyer sur l'expérience réussie du PRIC BFC 2019-2023 pour sécuriser le niveau d'intervention de l'État.

Les publics cibles de la formation financée par la Région sont globalement les mêmes depuis plusieurs années. Cette stabilité est à souligner, dans la mesure où elle permet d'inscrire l'action régionale dans un temps long, maximisant ainsi l'impact sur la montée en compétences et le retour à l'emploi pour les bénéficiaires. La Région doit favoriser en priorité les parcours complets de qualification aboutissant à une certification reconnue.

Apprentissage

L'action de la Région est liée aux enveloppes qui lui sont octroyées par France Compétences. Celles-ci devraient demeurer inchangées en 2025.

En matière d'investissements dans les CFA, il est nécessaire de concentrer les moyens financiers sur les établissements historiques et de veiller à l'homogénéité des plateaux techniques entre les différents établissements.

Orientation

Le CESER salue la pérennisation du soutien financier aux missions locales, dans leur rôle de conseil et d'accompagnement des jeunes.

Éducation

Les éléments concernant la dotation globale de fonctionnement pour l'année 2025, sur laquelle le CESER a déjà donné un avis en octobre 2024, restent inchangés, tout comme les dispositifs d'aide aux familles. Une incertitude demeure sur une augmentation potentielle de la tarification de la restauration et de l'hébergement pour la rentrée 2025. Comme cela a déjà été demandé, le CESER souhaite être consulté sur ce rapport qui sera soumis au vote des conseillers régionaux avant l'été 2025.

Concernant le financement des écoles de production, dans cette période de recherche d'économies et de priorisation, un bilan des actions et des résultats objectifs des écoles de production devrait être mené par la Région, pour justifier du soutien financier qu'elle apporte à ces établissements.

La suspension du dispositif régional de soutien des projets péri-pédagogiques des lycées (Eveil), qui existait depuis 2017 et qui a permis de financer plus de 4 000 projets, est annoncé pour la rentrée 2025. La main sera désormais laissée aux établissements pour financer ces projets grâce aux dotations de fonctionnement. Le CESER demande à la Région de réaliser un bilan annuel de la mise en œuvre effective de ces projets.

Enseignement supérieur et recherche

Les montants financiers devraient permettre la mise en place des premières actions prévues dans le Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SRESRI) récemment adopté. Un point de vigilance porte sur la nécessité, pour la Région, d'élaborer les nouveaux règlements d'intervention en concertation avec les acteurs de l'ESR. Le CESER souhaiterait également être associé à ces travaux.

AXE 2 : TRANSITIONS ÉCOLOGIQUE, ÉNERGETIQUE ET NUMÉRIQUE

Énergie

Le CESER propose que la Région élabore un schéma global de gestion de l'énergie pour les bâtiments tertiaires, afin d'améliorer la vision à long terme de leur gestion et de faciliter une approche cohérente et durable.

Environnement

Le CESER salue la préservation des crédits dédiés aux politiques environnementales (fonction 7) en 2025, et tout particulièrement les crédits alloués à la protection et la préservation de la biodiversité.

Il s'agit d'un signal positif primordial. Malgré un contexte de forte contrainte budgétaire, il convenait en effet de sauvegarder ces crédits qui représentent une part infime du budget régional.

Néanmoins, le budget dédié à l'environnement n'est pas véritablement "en mouvement". Il vise principalement à poursuivre des dispositifs "classiques" sur la biodiversité, l'eau, les déchets et l'éducation à l'environnement et au développement durable. Ce manque d'ambition de la Région ne permet pas d'accélérer le mouvement d'accompagnement et de soutien aux transitions, via des orientations politiques plus fortes, compte tenu des urgences en matière d'environnement et d'adaptation au changement climatique.

Mobilités

Le CESER s'interroge sur l'installation de tablettes dans les gares et autres structures (à titre d'illustration, installation dans les offices de tourisme d'Avallon et de Vézelay), en remplacement des guichets traditionnels. Bien que cette solution soit plus économique, elle soulève des questions sur son efficacité pour répondre aux besoins des usagers. Une présence humaine, au minimum lors du déploiement et des premières années d'utilisation, est essentielle pour accompagner les usagers. Les personnels concernés doivent être formés pour garantir des réponses efficaces et fiables.

D'autres aspects, tels que le service après-vente (SAV) et la sécurité en gare, doivent également être pris en compte. Dans le contexte de l'ouverture à la concurrence et des enjeux nationaux de sécurité et de qualité de service dans les transports en commun, le CESER recommande à la Région de garantir l'efficacité de cette démarche, notamment en matière de SAV et de sécurité.

Enfin, bien que l'exécutif régional soutienne la multimodalité et l'intermodalité à travers son projet de billettique lié au "MaaS", une vente entièrement dématérialisée des titres de transport semble inadaptée à notre territoire, en raison du taux d'illectronisme élevé en Bourgogne-Franche-Comté, plus particulièrement dans les communes éloignées des villes et les petits pôles urbains. De plus, cela pourrait compliquer l'achat des titres pour des trajets supra-territoriaux ou supra-régionaux, en particulier pour garantir un voyage "bout en bout". L'accès aux transports en commun reste crucial, en particulier pour les habitants des zones peu denses. Le CESER réitère ainsi, comme mentionné dans son avis de 2023 sur la convention TER¹, la nécessité d'une stratégie de vente des titres de transport plus inclusive et adaptée aux spécificités du territoire.

Le CESER suivra de près les résultats de l'évaluation réalisée par l'Inspection Générale de l'Environnement et du Développement Durable, qui guideront la décision finale de l'exécutif régional sur la régénération des petites lignes de desserte fines, en particulier la ligne des Hirondelles, dont l'engagement effectif de l'AP de 3,1 M€ est directement lié.

À cet égard, le CESER suggère qu'à la suite de cette étude et de la conférence nationale sur le financement des mobilités, l'exécutif régional envisage de présenter une vision prospective claire et cohérente pour le territoire de Bourgogne-Franche-Comté, afin de guider les actions futures dans ce domaine essentiel.

En effet, le CESER estime qu'il est crucial d'adopter une approche à long terme, anticipant les besoins futurs en matière de mobilité, afin de garantir une gestion durable et adaptée aux défis de demain.

AXE 3 : FRATERNITÉ - VIVRE ENSEMBLE

Culture et patrimoine

Le CESER apprécie fortement la décision de la Région de préserver l'intégralité des fonds alloués à la culture et au patrimoine, et cela, malgré les tensions budgétaires. Cet engagement témoigne d'une volonté affirmée de soutenir un secteur essentiel au dynamisme et à l'attractivité des territoires, là où d'autres collectivités justifient des réductions drastiques en contestant la pertinence des financements et de la gestion des subventions par les acteurs culturels.

(1) Avis du 17 octobre 2023 portant sur "Convention TER - Résiliation de la Convention 2018-2025 - Adoption de la nouvelle convention 2023-2032" : "Le CESER relève que la réalisation de cette ambition coïncide avec une contraction importante du volume d'heures/guichet passant de 88 000 à 30 000 heures par an. Cette évolution est conditionnée par le choix de mise en œuvre d'une billettique unique dans le cadre d'une période transitoire (2023-2029) vers un système de dématérialisation totale. Même si la fermeture d'un guichet passe par l'avis du maire et de son conseil municipal pour l'acceptation de solutions alternatives pour la distribution des titres, cette orientation inquiète le CESER. En effet, elle est fragilisée par la vétusté des distributeurs de billets qui, combinée à la disparition d'agents sur site, pénalisent les usagers et en particulier les personnes les plus vulnérables."

Dans ce contexte, la Région doit être particulièrement sensible aux actions permettant de sensibiliser de nouveaux publics et partenaires aux activités artistiques et culturelles. L'analyse et le contrôle des dossiers permettront ainsi de renforcer la relation entre les habitants, acteurs et collectivités, afin d'améliorer l'accès aux activités culturelles pour toutes et tous. Ceci doit également s'inscrire en cohérence avec les enjeux de transition écologique, en conditionnant l'octroi des aides aux activités et structures engagées dans une démarche d'éco-responsabilité.

Sport

Le sport est mis en avant de manière significative dans le budget primitif 2025. La place qui lui est accordée et l'importance qui lui est conférée sont à saluer. Cette valorisation témoigne d'une reconnaissance des bienfaits du sport, tant en matière de santé que de cohésion sociale. Toutefois, les écarts importants affichés entre les budgets prévisionnels 2024 et 2025 -particulièrement sur les investissements- ne semblent pas en cohérence avec ces objectifs.

Santé

Face aux difficultés grandissantes d'accès aux soins, le CESER souhaite que la feuille de route du Conseil régional soit respectée, financée et prioritairement axée sur l'augmentation du nombre de professionnels de santé installés dans la région, et sur les opportunités liées au développement du matériel numérique à l'usage des professionnels de santé.

Le budget primitif 2025 gagnerait à mieux intégrer l'impact des facteurs environnementaux (qualité de l'eau et de l'alimentation), compte tenu de leur influence sur la santé publique.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité.

AVIS qui intègre l'amendement proposé par Hannelore Pepke adopté en séance à l'unanimité :

Texte initial (haut de la page 7, dans le § Culture et patrimoine) :

Dans ce contexte, la Région doit être particulièrement sensible aux actions permettant de sensibiliser de nouveaux publics et partenaires aux activités artistiques et culturelles.

Texte amendé :

Dans ce contexte, la Région doit être particulièrement sensible aux actions permettant de sensibiliser de nouveaux publics et partenaires aux activités artistiques, culturelles **et patrimoniales**.

Déclarations

Didier Michel, au nom du collège 1

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, chers collègues,
Le collège 1 souhaite tout d'abord rappeler le contexte économique particulièrement difficile dans lequel s'inscrit ce projet de budget régional pour 2025.

Un contexte économique préoccupant

Au niveau régional, nous avons vigoureusement dénoncé l'instauration du Versement Mobilité Régional (VMR), un impôt supplémentaire pesant directement sur les entreprises et leur capacité à investir et recruter. Grâce à notre mobilisation collective et à l'engagement conjoint des entrepreneurs, des citoyens, des élus et des organisations engagées, la Région Bourgogne-Franche-Comté ne mettra pas en application le Versement Mobilité Régional (VMR) en 2025. Suite à nos échanges avec la Présidente de Région et aux récentes annonces de son Vice-Président aux finances devant le CESER BFC, il est désormais confirmé que la Région ne votera pas la mise en place de cette taxe avant la tenue des Assises nationales de la mobilité en mai 2025. Cela signifie concrètement que le VMR ne sera pas appliqué cette année dans notre région.

Nous saluons l'écoute et le dialogue constructif avec la Présidente de Région. Nous partageons l'objectif de développer les transports en commun, mais cela ne doit pas se faire au détriment de la compétitivité de nos entreprises. Des alternatives existent pour garantir un financement durable et efficace des transports publics sans créer un nouvel impôt.

Si cette décision est une étape importante, nous devons rester attentifs aux prochaines discussions. Nous continuerons à défendre des solutions alternatives au VMR afin de financer les transports publics sans alourdir la fiscalité des entreprises.

La mobilisation étant aujourd'hui suspendue, nous restons en veille active et vous tiendrons informés de la suite des discussions.

Par ailleurs, la conjoncture économique reste marquée par un ralentissement préoccupant. Les derniers chiffres de la Banque de France pour 2024 témoignent d'un essoufflement de notre croissance régionale, avec des perspectives 2025 encore plus incertaines. Nos entreprises subissent de plein fouet l'instabilité des marchés internationaux, la hausse des coûts des matières premières et un climat général de prudence économique. Dans ce contexte, nous devons veiller à ne pas ajouter de nouvelles charges qui viendraient fragiliser encore davantage nos entreprises.

L'impact de la fiscalité sur les cartes grises

À cela s'ajoute l'augmentation du cheval fiscal en Bourgogne-Franche-Comté, passé de 55 à 60 euros, soit une hausse de plus de 9 %. Cette fiscalité, bien que souvent méconnue, pèse lourdement sur notre tissu économique, notamment sur les secteurs du transport, du BTP, de l'artisanat et du commerce. Pour les seules immatriculations de véhicules professionnels (PL, VUL, autocars), ce sont près de 900 000 € supplémentaires que les entreprises devront assumer. Alors que certaines régions, comme les Hauts-de-France, restent à 36,20 €, cet écart de fiscalité place nos entreprises en situation de désavantage concurrentiel manifeste.

Un soutien affirmé aux écoles de production

Dans ce contexte difficile, nous tenons à réaffirmer notre soutien total aux écoles de production. Ces établissements constituent une réponse pertinente aux besoins de recrutement des entreprises industrielles, en formant des jeunes directement opérationnels sur des métiers en tension. Dans une région fortement marquée par l'industrie, il est essentiel de développer et pérenniser ces structures, qui représentent un modèle d'apprentissage efficace et une solution concrète aux défis de l'emploi et de la qualification.

Un appel à un dialogue constructif

Les membres du collège 1 restent pleinement engagés pour un dialogue constructif avec la Région et l'ensemble des acteurs économiques et sociaux. Nous souhaitons œuvrer collectivement à des solutions pragmatiques qui soutiennent la compétitivité de nos entreprises, la croissance et l'emploi. Toutefois, nous réaffirmons avec détermination que la réponse aux défis économiques ne peut jamais passer par une augmentation de la fiscalité, qui finit par appauvrir l'ensemble des acteurs économiques et freiner le dynamisme régional. La compétitivité de nos entreprises doit rester une priorité absolue, et c'est en allégeant les contraintes et en favorisant l'investissement que nous pourrions bâtir un avenir économique plus solide pour notre région.

Je vous remercie.

Claudine Villain, au nom de la CFDT

Comme nous le disions sur les orientations budgétaires 2025, il y a un mois, construire un budget dans le contexte actuel n'est pas chose facile, l'impact de la baisse de 37 M d'€ imposée par le gouvernement reste supportable cette année mais l'avenir est incertain et les perspectives ne sont pas bonnes si aucune solution n'est trouvée pour le financement de la Région.

De plus, le budget 2025 proposé par la Région risque fort d'être percuté en cours d'année par les décisions prises aux niveaux international, européen et national.

D'un côté, l'élection de Trump aux États-Unis et les premières mesures mises en place confirment nos inquiétudes. Une politique de la terre brûlée et l'idéologie nationaliste et populiste plongent l'Amérique et le reste du monde dans un chaos dangereux. Les premières mesures touchent les minorités américaines remettant en cause des décennies d'évolution de leurs droits y compris celui des droits des femmes. La guerre commerciale qui se met en place, pour les intérêts personnels de quelques personnalités touchera aussi le peuple américain par une inflation grandissante. De l'autre côté, la tentative de conquête impérialiste par la Russie déstabilise l'ensemble de l'Europe mettant à mal nos démocraties et nos libertés.

Face à la situation, l'Europe réagit et c'est un signe positif. Notre indépendance est en jeu mais son coût impactera

l'ensemble des pays européens, des choix politiques et financiers devront être faits. Mais déjà les budgets cumulés attribués à la défense des nations en Europe dépassent largement les budgets russes. Il est donc nécessaire de renforcer une volonté collective et démocratique pour construire une Europe capable de prendre des décisions pour sa défense.

Il faudra définir ce que signifie un effort de guerre, dans un contexte où les finances publiques sont soumises à des besoins multiples. Les autres défis sont déjà immenses et doivent être relevés, que l'on pense à la transition écologique, au grand âge, à la pérennité de l'assurance maladie ou encore à l'éducation. Et l'effort devra être partagé équitablement, avec un renforcement de la contribution des plus riches et ne pas se limiter à une remise en cause des politiques sociales comme certains le prônent déjà. Les Européens se sont habitués à vivre dans un espace où les enjeux de défense ne les concernaient pas au premier chef. Desserrer les règles en matière de déficit budgétaire ne suffira pas. Comment structurer les dépenses de défense, avec quelle acceptabilité démocratique, sont certains des sujets qu'il faudra aborder.

La Région Bourgogne-Franche-Comté verra sans doute sa politique publique impactée à terme. Les difficultés actuelles liées au manque de recettes risquent de s'amplifier. Les efforts devront être collectifs et partagés. Toutes les recettes nouvelles seront les bienvenues, le CESER doit poursuivre ses travaux en ce sens et inventer comment la Région peut améliorer et diversifier ses recettes budgétaires. Elle doit aussi contrôler et évaluer en permanence la mise en œuvre de ses politiques. Comment chaque euro dépensé est au service des citoyens et des priorités fixées. Il en va de l'impact réel des politiques publiques régionales pour l'ensemble des habitants de Bourgogne-Franche-Comté.

Jean-Philippe Lefèvre, en tant que personnalité qualifiée

Je souhaite alerter les collègues sur la disparition du dispositif EVEIL qui permettait de développer des projets péri-pédagogiques dans les lycées bien au delà d'ailleurs des projets culturels.

Cette disparition que j'espère éphémère se cumule avec la mise en sommeil de la part collective du pass culture. Dans tous les cas, la rencontre entre un adolescent et l'émotion artistique va être rendue plus difficile.

Je souhaite surtout faire remarquer que la proposition de l'exécutif régional invitant les lycées à financer ces projets péri-pédagogiques sur leur dotation globale va favoriser les grands établissements métropolitains souvent proches des grands équipements culturels au détriment des établissements plus petits et moins favorisés par la proximité d'équipements artistiques et culturels dotés par le ministère de la culture pour porter des projets d'éducation artistique et culturelle.

Guy Zima, au nom de la CGT

Difficile de parler de budget sans évoquer les difficultés liées à l'absence de maîtrise des recettes en qualité comme en volume, dans un cadre de contraintes de compétences et de pluriannualité des engagements nécessaires. Cette particularité, déjà difficilement gérable en année normative, devient rapidement gageure si celles-ci (recettes et dotations) sont brutalement réduites. Nos remarques sur la libre administration des collectivités prennent cette année plus encore, leur pleine acuité.

En réaction à des propos entendus ce matin, il faut rester modestes sur les conséquences de l'évolution de la fiscalité et le paradoxe des demandes du monde économique au regard des choix favorables faits en sa faveur depuis 2017. Cela amène à faire des choix sous contraintes qui ne sont pas ceux qui auraient pu être faits au détriment des politiques initialement souhaitées.

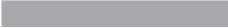
A contrario, certains choix nous semblent contre-productifs et à terme et devront être suivis bien au-delà des économies présentées. Ainsi je parlerai de la distribution et de la vente des titres de transport Mobigo avec le déploiement de l'outil DRDSV (Dispositif Régional de Distribution et de Services aux Voyageurs) du réseau TRAIN et CAR Mobigo. Déjà pour comparer il faudra être à périmètre constant de prestation et des services et intégrer dans le périmètre les effectifs régionaux en charge du suivi et du pilotage.

En complément des arguments et travaux de la commission Mobilités-Énergie-Numérique, la CGT tient à réaffirmer les point suivants :

- La fermeture d'un guichet dans une gare est conditionnée à la mise en place d'une solution alternative pour l'achat des titres de transport, soumise à la validation du Maire de la commune sur la solution alternative proposée.
- Concernant les tablettes dans les gares, un accompagnement les premières années ne suffira pas et ne ferait que reporter à plus tard, le problème pour les usagers en difficulté.
- Vendre des billets de train est un métier plus complexe qu'il peut y paraître et les personnels des bureaux de tabac ou des offices du tourisme, même formés, ne pourront pas rendre le même service aux usagers notamment en SAV et dans des trajets multi régionaux. Nombre d'entre eux ont d'ailleurs jeté l'éponge et laissé de fait les usagers sans solution.
- Cette situation est d'autant plus injuste que sur la région, le choix a été fait de verbaliser à bord, pour un montant minimum de 50€, toute personne n'ayant pu obtenir un titre de transport, qu'il soit ou non de bonne foi.
- L'absence de personnel en gare ou à bord des trains pose de réels problèmes de sûreté et font que certains usagers, plus particulièrement des femmes renoncent au train au profit de la tranquillité de leur véhicule personnel.

Par ailleurs, point sémantique important, la CGT soutient l'intermodalité qui est une complémentarité des modes de transport, mais pas la multimodalité qui est une mise en concurrence néfaste de ces derniers au bénéfice du moins coûtant financièrement.

Sous le complément de ces remarques et compléments la CGT votera l'avis.



Louis Bichebois-Delhief, au nom de la FAGE

Merci Madame la Présidente,

Monsieur le Vice-Président,

Mes chers collègues,

Service militaire, écoles de productions, peut-être bientôt l'enseignement privé, ça en fait des sujets de débats clivants pour la chambre du consensus. Ceci étant dit, je referme la parenthèse.

Très rapidement, juste pour rappeler 2 choses qui me semblent primordiales et qui méritent d'être rappelées en présence de l'exécutif, même si c'est écrit dans l'avis, cela me semble essentiel.

Rappeler la volonté du CESER et notamment de la commission Formation-Recherche, d'être associé à l'écriture des règlements d'intervention du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Tout se jouera dans des détails, notamment les aides destinées aux étudiants et à leurs groupements.

À titre plus personnel, rappeler la nécessité d'évaluer les écoles de productions, nous aurons besoin de chiffres objectifs vu les débats que le sujet soulève et continuera de soulever, je n'en doute pas. Ces chiffres nous permettront d'avoir des débats paisibles, éclairés et surtout sereins. Nous en aurons besoin.

Je voterai évidemment l'avis.

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

En décembre 2023, la Région a adopté un plan pluriannuel d'investissement (PPI) d'un montant de 2,3 Md€ d'investissements nouveaux pour la période 2024-2030. Cet outil de pilotage permet de prioriser les investissements, en tenant compte des besoins nouveaux et des évolutions conjoncturelles. Ainsi, chaque année, le PPI a vocation à être actualisé.

Avis du CESER

La soutenabilité budgétaire des investissements est préservée

Cette première actualisation du PPI 2024-2030 vise essentiellement à assurer la soutenabilité financière des investissements, en tenant compte de plusieurs facteurs :

- L'effet de ciseau avec la contraction des recettes et l'augmentation conjoncturelle des dépenses pour la Région.
- La survenue de nouveaux besoins en investissement, plus particulièrement dans le domaine des mobilités, de la transition énergétique et de l'agriculture.
- La diminution de l'autofinancement des investissements, du fait principalement de l'impact sur les recettes régionales engendré par le projet de loi de finances 2025.
- La nécessaire maîtrise de l'endettement et du recours à l'emprunt, dans un contexte d'autofinancement en baisse.

Cette actualisation permet de contenir le PPI dans son niveau initial de 2,3 Md€. Ainsi, à enveloppe constante, le financement de nouveaux besoins en investissement (mobilités, transition énergétique, agriculture) implique de diminuer les crédits prévus dans d'autres domaines (économie, tourisme, lycées, associations).

Cette actualisation tient compte de la récente prospective financière pluriannuelle qui démontre une dégradation mécanique des capacités d'action de la Région :

- L'épargne brute diminue, du fait de l'effet de ciseau.
- L'épargne nette poursuit sa baisse. Elle passe même en dessous du niveau prudentiel fixé par la Région (100 M€), à compter de 2027.
- Le niveau des emprunts nouveaux progresse assez fortement puisque l'autofinancement (épargne nette) est en chute.
- L'endettement progresse de 303 M€ à l'horizon 2028, en passant de 1 840 à 2 143 M€ entre les deux exercices de prospective réalisés en 2024 et 2025.
- La capacité de désendettement se dégrade de 2,4 années à l'horizon 2028, en passant de 7,8 à 10,2 années entre les deux exercices de prospective.

Observations et préconisations thématiques

Grands projets biothérapies et bio-production (fiche action n°1-1-2)

Le CESER rappelle les préconisations de son avis du 15 octobre 2024 relatif à "l'adoption de la feuille de route Biothérapies et Bioproduction 2024-2028" : *"Le CESER préconise la mise en place d'indicateurs précis pour mesurer la réalisation des objectifs fixés dans la feuille de route, notamment en ce qui concerne la création d'emplois et le développement de nouveaux biomédicaments. Le CESER souligne la nécessité d'adapter les formations aux besoins spécifiques du secteur des biothérapies et de la bioproduction, en collaboration avec les entreprises et les établissements d'enseignement supérieur. Des mesures doivent être prises afin de renforcer l'attractivité de la région pour les entreprises du secteur, notamment en matière d'infrastructures, de fiscalité, et de soutien à l'innovation. L'impact environnemental des projets de bioproduction doit être mesuré, pour s'assurer que des pratiques durables soient intégrées dans le développement de cette filière."* En conclusion, le CESER préconise la structuration, à terme, d'un pôle de compétitivité.

Développement de l'ingénierie financière (fiche action n° 1-1-5)

Le CESER rappelle les préconisations de son avis du 18 octobre 2022 relatif à "la création d'un fonds d'investissement pour les entreprises des filières agroalimentaires au titre du PAIR" : *"Ce fonds d'investissement comme tous ceux qui seront créés doit être porteur pour l'avenir de la région dans les domaines économiques, sociaux, environnementaux. Les choix faits doivent s'inscrire dans le sens de l'intérêt général et du bien commun qui dépassent l'intérêt particulier de chaque filière et secteur. Le CESER préconise que, conformément à la préconisation n°1 de l'avis "Gouvernance et financement des entreprises" (2020), le Conseil régional mette en place un comité de pilotage stratégique qui regroupe tous les acteurs économiques, y compris les représentants de salariés. Il aura un rôle d'orientation, de suivi, d'évaluation, sur l'économie mais aussi sur les questions extra-financières et de RSE."*

Grands projets industriels hydrogène (fiche action n°1-1-11)

Cette action vise à soutenir l'implantation ou la réalisation de grands projets d'implantation ou de consolidation des entreprises de la filière industrielle hydrogène. À ce stade, la publication de la stratégie hydrogène du gouvernement a de nouveau été repoussée. Des incertitudes demeurent sur le niveau d'aides qui sera attribué à la filière. Or, certains acteurs sont en sérieuse difficulté. Les projets de production d'hydrogène bas carbone sont à l'arrêt. Dans ce contexte, quel est l'avenir des objectifs portés par cette fiche action ?

Lycées

L'enveloppe consacrée au patrimoine et à l'équipement des établissements d'enseignement est réduite de plus de 100 M€ sur la totalité de la période.

Cette réduction des investissements va nécessairement entraîner une priorisation renforcée des projets financés et un resserrement des moyens sur l'accessibilité et la rénovation énergétique. Le CESER aurait souhaité plus de clarté sur les critères de priorisation envisagés, faisant écho à son inquiétude exprimée à l'occasion de l'avis sur les orientations budgétaires 2025 : *"La priorité semble être donnée à une approche essentiellement financière et économique, au détriment de l'analyse des besoins des élèves et de leurs familles. Le risque est de voir se développer des lycées "à deux vitesses"."*

En matière d'accessibilité, le CESER salue l'approche pragmatique de la Région, avec la proposition d'une mise en accessibilité en deux phases. Il est néanmoins regrettable que la loi datant de 2005 ne soit toujours pas totalement appliquée. Il est indispensable d'assurer un accès, même limité, à chacune des fonctions des établissements, pour les personnes en situation de handicap.

Mobilités

Les mobilités, et plus particulièrement le transport ferroviaire, font face à des défis majeurs, et notamment :

- Un système de financement des mobilités qui montre des signes d'essoufflement.
- La nécessité de repenser l'aménagement du territoire pour répondre aux enjeux environnementaux et climatiques, tout en tenant compte de l'évolution des pratiques de travail, de consommation et des modes de vie quotidiens.

Ces enjeux affectent non seulement le niveau régional et local, mais aussi le niveau national. Comme cela avait été souligné dans son avis du 7 décembre 2020 relatif au protocole des lignes de dessertes fines du territoire, le CESER demeure préoccupé par la capacité de la Région à assumer, tant sur le plan financier que technique, des défis qui dépassent souvent le cadre régional. Le CESER considérerait que ce protocole constitue un désengagement de l'État dommageable à la politique d'aménagement du territoire et renvoie aux fonds propres des Régions une problématique qui revêt pourtant un caractère national. Concernant les lignes de dessertes fines, la Région Bourgogne-Franche-Comté ne pourra pas assumer seule le niveau d'investissement estimé entre 400 à 500 M€, quand bien même elle porte déjà la très grande majorité de l'investissement pour ces lignes appartenant à l'État.

La Région doit en effet faire face à des enjeux qui sont suprarégionaux, pour la plupart. À cet égard, le CESER note le travail entrepris par l'exécutif régional pour négocier, ajuster et rééquilibrer les contributions de chaque acteur clé, en particulier l'État, dans l'avenir des transports en Bourgogne-Franche-Comté.

Énergie

Le CESER salue le maintien et l'ajustement des dispositifs Effilogis à destination des bailleurs sociaux et des collectivités locales et félicite particulièrement de la redéfinition du service public régional de la rénovation énergétique pour les particuliers, qui permettra à la Bourgogne-Franche-Comté de disposer d'une offre professionnelle adaptée aux enjeux de massification de la rénovation énergétique performante.

Cet ajustement du dispositif Effilogis, à la suite de la mise en place de France Rénov', témoigne de la capacité de la Région à s'adapter et à collaborer efficacement avec l'État, tout en maintenant son rôle essentiel dans ce domaine stratégique.

Le CESER suivra attentivement les résultats de l'étude menée par EMFOR, prévue pour le 1^{er} trimestre 2025, qui constitueront la base de l'élaboration du programme d'actions.

Numérique

Comme mentionné dans son avis relatif au "budget annexe numérique 2025", le CESER suit de près le projet de datacenter régional public, actuellement en phase 2 d'étude pré-opérationnelle, incluant l'élaboration du modèle économique avant sa construction. Le CESER restera attentif aux questions de sécurité, en particulier concernant le partage de données publiques sensibles, telles que celles relatives à la santé, au sein d'un datacenter partagé avec d'autres entités.

Vie associative

Le CESER observe une baisse conséquente de l'investissement "Programme régional d'aide à l'emploi associatif" et souhaiterait en connaître les motifs.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (9 abstentions).

Déclaration

 **Guy Zima**, au nom de la CGT

Cette mise à jour du PPI est un paradoxe entre un volume global évoluant relativement peu et des répartitions internes ayant elles grandement bougé.

Tenue par des limites financières, des ratios d'endettement d'un côté et des besoins nouveaux qui ne sont que très partiellement pris en compte tel le renouvellement du matériel ferroviaire, la Région fait des choix notamment sur les lycées qui questionnent.

Dans tous les cas eu égard à la faiblesse des ressources et des compétences et besoins toujours plus importants, la question des financements nouveaux et d'un nouveau paradigme financier et budgétaires des régions est à nouveau posée au-delà des économies et renoncements que certains appellent de leurs vœux.

C'est le sens donné par la CGT à sa contribution dans les déclarations liminaires portées par des organisations du collège 2 sur la renégociation souhaitée avec l'état sur les Lignes de Desserte Fine du Territoire et la mise en place d'un Versement Mobilité.

Dans la logique de ces compléments, la CGT s'abstiendra sur l'avis présenté.

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

Depuis plusieurs années, la Région a engagé une politique ambitieuse d'aménagement numérique, qui s'est notamment traduite par la création du réseau RCubeTHD renommé au 1^{er} janvier 2024 : Bourgogne-Franche-Comté Connect. Ce réseau supporte des services commercialisés auprès d'opérateurs commerciaux et génère ainsi des recettes d'exploitation qui sont susceptibles de s'accroître dans les prochaines années.

Dans le cadre du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 1425-1 et de l'instruction comptable M4 réservée aux services publics industriels et commerciaux, les spécificités de ces activités ont conduit la collectivité à créer un budget annexe en janvier 2024. Ce budget annexe est dédié aux activités d'aménagement numérique, conformément à la délibération des 14 et 15 décembre 2023 de l'assemblée régionale.

Pour cette deuxième année d'exécution, le budget annexe continuera de porter les dépenses et les recettes des services commercialisés du réseau. Le projet de budget 2025 s'élève à 1 088 000 € de crédits de paiement d'exploitation et d'investissement (mouvements réels et d'ordre).

Avis du CESER

À l'heure où les services aux personnes deviennent de plus en plus dématérialisés et face à un territoire largement rural, la Bourgogne-Franche-Comté doit impérativement garantir un accès universel aux réseaux de communication très haut débit via la fibre optique, afin de mettre un terme aux zones blanches. Le CESER salue la volonté de la Région à poursuivre sa gestion du réseau Bourgogne-Franche-Comté Connect (ex-"RCube Très Haut Débit") et souligne les enjeux associés liés notamment à une gestion budgétaire à l'équilibre et une vigilance sur la souveraineté des données.

Le CESER salue la détermination de la Région à préserver l'équilibre financier de ce budget annexe. Il note cependant qu'il est essentiel de disposer d'une trésorerie suffisante, compte tenu du décalage entre les recettes encaissées et les dépenses effectivement réalisées. En conséquence, le CESER BFC restera vigilant quant à la capacité de la Région à préserver cet équilibre financier sans recourir à des financements extérieurs. De plus, pour garantir la viabilité financière d'un réseau durable, il sera nécessaire d'explorer des solutions permettant de connecter des structures publiques et/ou privées. Le CESER BFC préconise ainsi une approche prospective sur l'avenir du réseau, en veillant à ce que l'ambition de maintenir un budget annexe équilibré soit toujours respectée.

À cet égard, le CESER accorde une attention particulière à deux aspects qu'il juge essentiels lors de la structuration d'un réseau, tant du point de vue technologique (services) que des infrastructures :

- L'impact environnemental : la course à la création de datacenters, alimentée par nos modes de consommation numérique et amplifiée par l'essor de l'intelligence artificielle (IA), exige une reconsidération profonde de la logique de développement de ces infrastructures, en mettant en priorité la question de leur consommation énergétique (et de la source de production d'énergie) avant toute autre considération relative à leur dimensionnement ou leur installation. En effet, les datacenters, et plus encore ceux liés à l'IA, présentent un risque majeur en raison de leur forte consommation énergétique.

Le CESER BFC insiste sur le fait que le développement de ces infrastructures doit s'inscrire dans une démarche respectueuse de la transition énergétique, de la biodiversité (en tenant compte de l'emplacement) et des aléas climatiques (augmentation des températures, risques d'inondation...). Il est donc impératif de concevoir ces projets en prenant en compte les enjeux environnementaux et climatiques afin de garantir leur durabilité et leur efficacité à long terme.

- La sécurité des données : le CESER souhaite souligner un point crucial concernant la cybersécurité, en particulier lors de la création d'un datacenter partagé entre des structures publiques et privées.

Le CESER est préoccupé et soucieux de la sécurité de ces infrastructures, notamment lorsque des données sensibles provenant d'établissements hospitaliers sont stockées. Le partage d'un même datacenter entre différentes entités publiques peut être pertinent, mais cette démarche doit se fonder sur la sensibilité des données stockées et sur les "cyber risques" associés, et non simplement sur des considérations budgétaires.

Dès lors qu'un datacenter est partagé, la question de la sécurité devient essentielle. Dans le cadre du projet de création d'un datacenter public régional, le CESER BFC propose, en toute prudence, d'envisager la création d'un datacenter dédié spécifiquement à la gestion des données publiques sensibles, telles que celles issues du secteur de la santé, afin de garantir leur sécurité et confidentialité.

Le CESER restera vigilant quant à l'avenir du financement des services de cybersécurité, en particulier à l'issue du financement actuel par l'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI), dont la prolongation de son appel à projet prendra fin en 2025. Le CESER note enfin la réflexion en cours entre la Région et l'État sur les modalités d'orientation du volet numérique du CPER.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité.

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

Le plan de mandat 2021-2028 a été adopté lors de l'Assemblée plénière du 17 décembre 2021. Il est prévu que ce document stratégique soit complété chaque année par une déclinaison opérationnelle qui précise les principales actions planifiées pour l'année à venir.

La déclinaison opérationnelle 2025 du plan de mandat est toujours établie selon les 3 axes thématiques du projet de mandat (Économie, emploi, formation ; Transitions écologique, énergétique, numérique ; Fraternité, vivre ensemble, avec un complément sur les ressources) et a été construite en prenant en compte les nouvelles contraintes financières et budgétaires.

Une révision de cette stratégie de mandat reste envisageable pour adapter les actions, sur la fin du mandat, aux nouvelles réalités budgétaires.

Avis du CESER

Le plan de mandat reflète l'ambition forte de l'exécutif régional, une ambition qui doit se concrétiser par des actions spécifiques. Face aux défis actuels, qui sont multiples et complexes, le CESER salue la détermination de la Région à maintenir le cap de son projet tout en procédant à des ajustements nécessaires.

Dans un contexte où d'autres Régions adoptent des mesures budgétaires drastiques, il est essentiel d'appréhender ces choix avec nuance, sans chercher à faire des comparaisons simplistes. La politique de décentralisation, marquée par un déséquilibre entre les compétences déléguées et les moyens alloués, ainsi que par des difficultés de plus en plus nombreuses, variées et souvent imprévisibles, conduit à la conclusion essentielle de ne pas minimiser les conséquences de ces défis sur les ambitions régionales.

Le CESER estime ainsi qu'il est nécessaire de procéder à des arbitrages, certes difficiles, mais qui tiennent compte de la réalité conjoncturelle, afin d'éviter une politique "jusqu'au-boutiste" qui ne ferait que reporter des problèmes dans le temps.

Les commissions thématiques du CESER se sont attachées, dans les délais impartis, à examiner certaines actions proposées par la Région en 2025, dans les domaines suivants :

- L'accompagnement des mutations dans les filières.
- L'investissement dans les lycées.
- Le numérique éducatif.
- L'orientation tout au long de la vie.
- La feuille de route régionale sur l'eau 2025-2028.
- La feuille de route régionale EEDD.
- Le soutien à l'emploi associatif.
- La jeunesse.

1.1. STRATÉGIE ÉCONOMIQUE, EMPLOI, ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Priorité 02 - Accompagner les mutations dans les filières

Le CESER souligne l'importance de soutenir les projets innovants, en particulier ceux relatifs aux biothérapies et à l'hydrogène, pour renforcer la compétitivité régionale. Il exprime cependant son inquiétude concernant les projets liés à cette dernière filière, qui n'évoluent pas, en l'absence de décisions de l'État.

Une attention particulière est à porter sur les programmes de formation pour s'assurer que les travailleurs soient dotés des compétences nécessaires afin de répondre aux besoins des industries en mutation, notamment dans les secteurs de l'automobile, de la transition énergétique et de l'économie circulaire.

Il est également nécessaire de développer des projets autour de l'économie circulaire, en identifiant les gisements de déchets et leur réemploi potentiel, pour renforcer l'économie locale tout en respectant l'environnement.

1.8. ÉDUCATION

Priorité 30 - Investir massivement pour moderniser les lycées

Le CESER constate que, bien que les ambitions en matière de patrimoine soient maintenues, il existe un certain décalage entre ces objectifs et la réalité économique ainsi que les pratiques actuelles. À cet égard, la question des bâtiments de la Région mérite une réflexion approfondie, notamment à un moment où l'exécutif régional s'engage activement dans une dynamique de synergies visant à répondre aux enjeux de la transition énergétique et de l'efficacité budgétaire. Le CESER tient à souligner à nouveau l'initiative du plan de sobriété énergétique et de la mise en place du télétravail au sein des services régionaux, des actions qui s'inscrivent pleinement dans cette démarche.

Dans ce contexte, le CESER estime qu'il est primordial d'entamer dès maintenant une réflexion transparente et constructive sur l'avenir des bâtiments administratifs de la Région. Une telle démarche pourrait également contribuer à mieux évaluer les enjeux liés à l'avenir des bâtiments des lycées.

Il est essentiel de ne pas reproduire les erreurs du passé, notamment celles commises avec les établissements élémentaires. Le CESER plaide pour une vision globale et stratégique, qui aille au-delà de la simple réduction des coûts, pour déterminer l'avenir des bâtiments des lycées. Il est donc crucial de faire preuve de prudence et de discernement dans le traitement de cette question. À cet égard, le CESER propose de prendre en considération notamment les éléments suivants :

- Les besoins des parties prenantes : l'avenir des lycées doit s'appuyer sur les pratiques actuelles et futures, en intégrant les avis et les besoins des personnes concernées, tout en associant les acteurs du secteur éducatif (Rectorat, établissements, ...) à la réflexion.
- La mobilité scolaire : la promotion de l'écomobilité scolaire, à travers des initiatives telles que les Plans de Déplacements des établissements scolaires ou le PRSE, qui est un enjeu majeur. Les jeunes passent en effet beaucoup de temps dans les transports, un facteur souvent sous-estimé, alors même qu'il s'agit d'un véritable enjeu de santé publique.
- Les spécificités territoriales : il est essentiel de distinguer les réalités rurales et urbaines dans cette réflexion. En milieu rural, certains choix peuvent ne pas être applicables de la même manière qu'en ville, où la proximité des lycées permet davantage de possibilités de rationalisation. Il est donc nécessaire de concevoir des solutions adaptées aux contextes urbains et ruraux.
- La rénovation des bâtiments : les financements actuels ne permettent pas de répondre aux besoins de rénovation nécessaires pour garantir un cadre optimal dans ces établissements.

Le CESER considère que cette approche, fondée sur une concertation et une évaluation fine des enjeux, permettra de prendre des décisions éclairées et responsables pour l'avenir des bâtiments régionaux.

Priorité 31 - Des lycées connectés pour accompagner les innovations pédagogiques, et qui encouragent l'apprentissage des outils numériques et leur utilisation responsable

Dans le BP 2025, il est rappelé que la Région "s'attache à promouvoir une politique du numérique éducatif ambitieuse et responsable, visant à réduire les inégalités, soutenir l'innovation pédagogique et garantir un accès équitable aux technologies pour tous les élèves."

La déclinaison du plan de mandat met en avant deux actions portées par la Région en la matière, à savoir la poursuite du raccordement des établissements au très haut débit et la préparation du renouvellement du marché ENT. Les conseillères et les conseillers soulignent l'importance de ces actions, en particulier la seconde, qui permet à tous les établissements (primaires et secondaires) de la région de bénéficier, via Eclat-BFC, d'un environnement de travail numérique commun et sécurisé.

Pour autant, au vu de l'ambition de la politique énoncée plus haut, les conseillères et les conseillers auraient attendu que soient également mis en avant des actions concernant la place du numérique dans les travaux de rénovation des lycées (sur l'électrification des salles de classe, par exemple), ou sur l'implication des utilisateurs dans les choix technologiques proposés.

1.9. ORIENTATION TOUT AU LONG DE LA VIE

Priorité 38 - Proposer une offre numérique, virtuelle et immersive de l'orientation

Le CESER regrette qu'en matière d'actions touchant directement le public, seule soit mise en avant l'organisation de l'édition 2025 de l'évènement "Explore les métiers". Même s'il s'agit d'une action emblématique à laquelle participeront potentiellement 10 000 personnes, dont une majorité de scolaires, les membres de l'assemblée rappellent qu'il y a près de 85 000 lycéens et plus de 125 000 collégiens dans la région. Il est important de valoriser l'organisation d'évènements de proximité pour celles et ceux qui ne se déplaceront pas à Dijon pour participer à "Explore les métiers".

De nombreuses expérimentations pour accompagner les élèves dans la découverte des métiers sont mises en place par les établissements. Il serait pertinent que la Région recense et mette en avant ces initiatives, pour encourager le partage et le déploiement de celles-ci dans d'autres établissements.

Il aurait été également intéressant de valoriser des actions faisant écho aux préconisations du CESER dans son rapport "L'orientation : un parcours complexe pour des jeunes en quête d'informations", en particulier celles répondant au besoin d'accompagnement personnalisé de tous les publics en renforçant le contact humain, aspect fortement mis en avant dans le rapport. La mise en place du réseau des entreprises et ambassadeurs ou le renforcement de la plateforme des stages, évoqués dans le BP 2025, auraient eu leur place dans cette déclinaison du plan de mandat.

2.2. BIODIVERSITÉ - EAU

Priorité 55 - Déclarer l'eau grande cause régionale et agir pour une gestion équitable de la ressource

La présentation de la feuille de route régionale sur l'eau se fera lors d'une assemblée plénière de la Région à l'automne 2025.

Le CESER souhaiterait non seulement être saisi pour avis par la Région sur cette feuille de route lorsqu'elle sera présentée à l'automne mais, surtout, qu'il puisse avoir connaissance du projet de feuille de route bien en amont de la réunion pré-plénière qui sera concernée afin de disposer d'un temps suffisant de réflexion et de travail pour apporter une contribution qualitative qui enrichisse le projet. Le CESER aura en effet des préconisations à faire valoir sur ce sujet.

Priorité 57 - Pérenniser les dispositifs "classes environnement" et "manifestations et colloques sur les questions environnementales"

La présentation de la feuille de route régionale EEDD se fera lors de l'assemblée plénière de la Région de mars 2025.

Le CESER constate qu'il n'a pas été associé en amont de l'élaboration de ce document et qu'il n'a pas été non plus saisi de cette feuille de route pour avis.

Le CESER souligne néanmoins un point très positif : cette feuille de route mentionne comme source d'inspiration les travaux du CESER sur ce sujet avec la référence au volet EEDD du rapport de décembre 2020 "La réduction des déchets en BFC : est-ce possible ?".

Par ailleurs, le CESER note le lancement de l'appel à projets (AAP) "éducation à l'environnement" en avril 2025.

Le CESER a déjà souligné le problème que pose la pratique de l'AAP pour le monde associatif. Cela risque de limiter le champ d'intervention de certaines associations.

De plus, le CESER souligne que, si la ligne budgétaire est maintenue sur l'EEDD, la Région va aussi renforcer dans le même temps son niveau d'exigence pour la sélection des projets limitant, de fait, l'accès aux financements pour les acteurs auparavant concernés.

Le CESER souligne que ce choix de recourir à l'AAP relève de la Région dans le but d'avoir une meilleure utilisation de l'argent public en fixant des objectifs régionaux spécifiques avec des critères de sélection renforcés. Le renforcement de ce niveau d'exigence n'est pas, en lui-même, un problème. Cependant, il conviendra d'apprécier les mesures d'accompagnement mises en place par la Région afin de permettre au monde associatif de répondre au mieux à ces AAP. L'objectif doit être de faire progresser les associations par le haut et non d'opérer une sélection aveugle ne prenant en compte que les "meilleures".

3.6. VIE ASSOCIATIVE

Priorité 107 - Soutenir l'emploi associatif

Concernant la pérennisation de l'aide à l'emploi associatif d'utilité sociale, le CESER note et regrette l'arrêt de l'accompagnement en investissement. Le CESER, dans son avis sur la DM2 de 2023, regrettait la poursuite de la réduction des financements notamment sur le volet investissement.

3.7. JEUNESSE

Priorité 109 - Conforter le dialogue avec les jeunes

Le CESER trouve très positif le lancement du cycle 3 du Dialogue Structuré avec la jeunesse. Le CESER rappelle que ce dialogue doit faire l'objet d'une impulsion politique forte, stable et pérenne, et doit être un outil de la politique régionale destiné à la nourrir et à la renforcer sur des thématiques précises. Sur ce dernier point, le CESER souhaiterait être informé du suivi des préconisations réalisées par les jeunes dans le cadre de la démarche, et de la réelle prise en compte de la parole des jeunes dans les politiques publiques régionales.

Priorité 110 - Encourager la capacité d'agir des jeunes

Concernant l'aide au permis de conduire, le CESER note la décision du CR de recentrer l'aide sur les bénéficiaires "historiques" (bac pro, apprentis).

En 2023 le CR justifiait la diminution du montant de l'aide de 500€ à 300€ (BP 2023) pour compenser l'augmentation du nombre de dossiers et de bénéficiaires de l'aide entre 2016 et 2022 suite à l'ouverture du dispositif à l'ensemble des élèves des filières générales et technologiques de BFC (sous conditions de ressources).

Le CESER estimait que cette diminution n'était pas un bon signe envoyé à la jeunesse, et s'interroge désormais sur la réduction du public cible et sur le montant qui sera proposé aux jeunes. Le CESER restera donc vigilant sur l'évolution du règlement d'intervention annoncé concernant cette aide.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité.

Avis sur le rapport 4-1 de l'Exécutif régional
**Adoption de la feuille de route régionale
 de planification écologique**

Rapporteur : Didier Michel

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

La France s'est dotée d'une planification visant à accélérer la transition écologique pour être au rendez-vous des objectifs actés lors des accords de Paris à l'horizon 2030. Cette planification "France Nation Verte" vise particulièrement l'atténuation du réchauffement climatique, la préservation et la restauration de la biodiversité et la préservation des ressources.

L'État à travers son Secrétariat Général à la Planification Écologique (SGPE) a souhaité que cette démarche de planification nationale soit déclinée territorialement, dans un objectif d'appropriation et de mobilisation des acteurs, mais également pour confronter les hypothèses centrales aux spécificités locales, et surtout les traduire en actions opérationnelles à court terme. La Région Bourgogne-Franche-Comté, porteuse et investie de ces enjeux de transition, et en phase avec la méthode proposée, a souhaité copiloter la démarche aux côtés du préfet de région et des services de l'État.

Avis du CESER

En février dernier, le document "Planification écologique Feuille de route COP Bourgogne-Franche-Comté" était intégré aux orientations budgétaires. La feuille de route, aujourd'hui soumise au CESER pour avis, présente l'intégralité et le détail des 44 fiches actions.

L'avis du CESER aborde donc tout d'abord la démarche globale de la COP Territoriale et la volonté affichée d'accompagner les acteurs au plus près des territoires en soulignant des points positifs mais en mettant aussi en avant des alertes.

Ensuite, le CESER s'est attaché à produire un avis détaillé sur certaines fiches actions. Comme il était annoncé, ces fiches actions s'inscrivent dans les 6 grandes thématiques identifiées dans la démarche de COP territoriale : mieux se déplacer, mieux se loger, mieux préserver et valoriser nos écosystèmes, mieux produire, mieux se nourrir et mieux consommer mais 4 ont une vocation transversale "d'appuyer la transition écologique".

Le CESER note enfin que la très grande majorité (32 sur 44) de ces fiches est constituée d'actions massifiantes qui visent à développer des actions préexistantes pour accélérer la transition et changer d'échelle ; en parallèle, 11 fiches correspondent à des actions nouvelles et 1 est une expérimentation. Au sein des 11 nouvelles actions, 6 sont pilotées par la Région.

Dans les délais qui lui étaient impartis pour produire son avis, le CESER a choisi de porter son regard sur les nouvelles actions.

Généralités

Des points positifs à souligner

- **Démarche collective** : les différentes fiches actions montrent une volonté de répondre aux enjeux environnementaux en associant différents acteurs, publics ou privés, collectifs et collectivités du territoire, dans une démarche de co-construction des politiques publiques. Cette approche collaborative est essentielle pour assurer une mise en œuvre efficace et adaptée aux spécificités locales entre tous les acteurs, notamment les maires. Ce fut une des préconisations du CESER dans sa contribution sur le sujet.

→ *Exemple (Mobilité durable) : Le Conseil régional a mis en place des actions pour favoriser l'usage des transports en commun (**Action D1**) et systématiser une stratégie de mobilité à l'échelle de chaque AOM (**Action D2**).*

- **Ancrage dans les territoires** : les actions proposées affichent une volonté d'ancrage dans les réalités territoriales, prenant en compte les besoins et les contraintes spécifiques de chaque localité. Cela permet une meilleure adhésion et une mise en œuvre plus efficace des initiatives. Cet aspect a aussi été souligné dans la contribution du CESER qui rappelait le caractère important de l'acceptabilité sociale par l'ensemble des acteurs.

- Est considérée positivement la mise en place de forums territoriaux réunissant des acteurs de chaque territoire afin de définir des projets concrets. Ces derniers gagneraient toutefois à être définis, notamment en termes de contenu, d'organisation et de moyens. De même, la mise en place d'une communauté régionale de travail constitue une ressource essentielle pour la connaissance de l'ensemble des expérimentations sur le territoire. Son efficacité découlera de sa visibilité, communication, diffusion au plus près des territoires.
- Tenue du tableau de bord régional : l'existence de ce tableau de bord, présentant des chiffres et données permet d'opérer un suivi des effets réels des actions mises en place. Il convient que ce tableau de bord soit régulièrement actualisé et diffusé aux acteurs concernés.

Alertes à prendre en compte

- Place et rôle du Secrétariat Général à la Planification Écologique (SGPE) dans la territorialisation de la planification écologique : il est crucial de rappeler le contexte national et la nécessité d'un engagement fort de l'État pour mener à bien la territorialisation de la planification écologique. Le SGPE joue un rôle clé dans la coordination et le soutien des initiatives locales. Cependant, des coupes budgétaires récentes vont affaiblir cette dynamique.

Le SGPE a été progressivement délaissé par l'exécutif, ce qui a conduit à une perte d'influence notable. Par exemple, lors de la présentation du plan porté par le secrétariat en septembre 2023, le Président de la république avait abordé les propositions avec prudence et avait rapidement évacué le sujet. Depuis, le SGPE a vu son rôle évoluer, passant de la transformation et la coordination des politiques publiques à une logique d'expertise et de conseil. Les départs de plusieurs membres clés de l'équipe ont également témoigné des incertitudes sur le rôle futur de la structure.

Certains craignent une fusion avec France Stratégie ou le Haut-Commissariat au Plan, tandis que d'autres envisagent une révision des missions et attributions du SGPE. Cependant, Antoine Pellion, ancien responsable, insiste sur le fait que le SGPE a encore un rôle crucial à jouer, notamment en pilotant le plan et en s'attaquant dès maintenant à la trajectoire pour 2040 et 2050.

Le désintérêt croissant de l'exécutif pour les questions environnementales est illustré par la réduction du portefeuille de la ministre de la Transition écologique, Agnès Pannier-Runacher, qui ne s'occupe plus des questions d'énergie. De plus, les ministres de l'Agriculture et du Transport (deux des principales sources d'émissions de gaz à effet de serre), montrent un désintérêt marqué pour le climat.

Cette situation a des conséquences directes sur la planification écologique, avec des indicateurs au rouge tels que la hausse des émissions de gaz à effet de serre au troisième trimestre 2024 (+0,5%), un rythme insuffisant des rénovations énergétiques et de l'électrification des véhicules, et un effondrement des installations de pompes à chaleur. Les récentes coupes budgétaires dans des secteurs cruciaux de l'écologie risquent de faire dévier de la trajectoire de réduction de 55% des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030.

Pour tenir le cap, le SGPE doit retrouver un rôle de "tour de contrôle", chargé d'aiguiller les politiques publiques vers le respect des objectifs climatiques. Il devrait trancher entre les ministères, en demandant des corrections lorsque les objectifs ne sont pas respectés. Une gouvernance forte et centralisée est nécessaire pour assurer la cohérence et l'efficacité des actions menées au niveau local.

Source : GARRIC, Audrey et Nabil WAKIM. Antoine Pellion quitte un secrétariat général à la planification écologique en perte d'influence. Le Monde [en ligne]. 17 février 2025.

- Stratégie et financement : le contexte budgétaire national et régional est tendu, ce qui pose des défis pour la mise en œuvre des initiatives écologiques. Les récentes décisions budgétaires de l'État et les orientations politiques récentes remettent en cause la cohérence d'une ligne claire pour la mise en place de la planification écologique. Il est essentiel que l'État ne se décharge pas de ses responsabilités en matière de financement et que les collectivités locales soient soutenues financièrement pour mener à bien leurs projets. Dans sa contribution de 2024, le CESER présentait les conditions de la réussite globales et systémiques de la planification écologique : clarifier, bâtir un cadre normatif porteur et renforcer le caractère prescriptif des politiques publiques.

Regard sur les fiches action

MIEUX SE DÉPLACER

ACTION D6 : COORDONNER ET ACCOMPAGNER L'ACTION DES EPCI EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DU VÉLO

La volonté d'assurer la continuité des différentes pistes cyclables du territoire est appréciée. Il convient de rester très attentif à la sûreté de l'utilisateur, de privilégier des voies sécurisées et douces, et d'impliquer pleinement les associations d'utilisateur dans la conception et la construction des aménagements.

MIEUX SE LOGER

ACTION L3 : SE DOTER D'OUTILS DE GESTION ET DE MAÎTRISE DE LA RESSOURCE FONCIÈRE

Le rôle de la Région semble être limité à un rôle d'observatoire des friches, le CESER s'interroge sur la définition d'une friche dans cette fiche action, il convient d'intégrer pleinement le bâti ancien existant.

ACTION L5 : ADAPTER ET DIVERSIFIER L'OFFRE DE LOGEMENTS POUR FACILITER LES PARCOURS RÉSIDENTIELS ET MIEUX RÉPONDRE À L'ÉVOLUTION DES BESOINS

Le CESER, à travers sa future autosaisine, sera amené à apporter sa vision sur l'adaptation du logement privé, en lien avec le vieillissement de la population en Bourgogne-Franche-Comté.

MIEUX SE NOURRIR

ACTION N5 : RENDRE ACCESSIBLES LES DONNÉES D'IMPACT DU CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR LES FILIÈRES AGRICOLES EN RÉGION

Le CESER salue la démarche de recensement et de mise en accessibilité des données d'impact. Il convient que celles-ci soient régulièrement actualisées et lisibles par les acteurs concernés.

MIEUX PRODUIRE

ACTION E2 : DÉVELOPPER LE RÉSEAU ÉLECTRIQUE POUR FAVORISER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

La modernisation du réseau est impérative. Est repéré un point de vigilance sur l'attention portée au déploiement des bornes de recharges des transports lourds.

Dans son avis de février 2025 sur la feuille de route pour la Transition énergétique 2025-2030, le CESER relevait l'enjeu de veiller à la cohérence entre collectivités et acteurs privés pour un développement stratégique des bornes pour véhicule lourds, en priorisant le report modal.

Extrait : *"le CESER souligne la volonté de la Région de soutenir l'implantation de bornes de recharge pour véhicules électriques, ainsi que l'électrification des flottes ferroviaires, tout en menant une réflexion sur l'électrification des poids lourds. En effet, le CESER note qu'une réflexion est en cours concernant le mix énergétique pour les poids lourds. La question du réseau électrique et de son financement, ainsi que celle du report modal, sont des enjeux majeurs.*

À cet égard, le CESER propose également d'examiner le dispositif instauré par la Collectivité européenne d'Alsace, qui consiste en l'application d'une redevance aux transports routiers en transit, proportionnelle aux kilomètres parcourus sur le territoire de la Région."

ACTION E5 : CONCEVOIR UNE STRATÉGIE PARTAGÉE POUR LES CARBURANTS ALTERNATIFS DANS LE TRANSPORT DE MARCHANDISES

Cette stratégie doit se déployer au sein d'un écosystème partagé et être menée en cohérence avec les objectifs de report modal.

MIEUX CONSOMMER

ACTION C4 : STRUCTURER LE RÉSEAU DES ACHETEURS PUBLICS POUR UNE COMMANDE RESPONSABLE

Le CESER encourage cette démarche innovante de mutualisation et de groupements d'achats inter-collectivités.

APPUYER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

ACTION A1 : ORIENTER L'ATTRIBUTION DES AIDES PUBLIQUES VERS DES PROJETS D'AMÉNAGEMENT PLUS DURABLES À TRAVERS UNE APPROCHE COORDONNÉE DES DIFFÉRENTS FINANCEURS

Le CESER prend acte.

L'ACTION A2 : DÉVELOPPER UNE ÉPARGNE CITOYENNE ET LOCALE AU SERVICE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE correspond à la préconisation du CESER d'encourager les citoyennes et citoyens dans le financement de projets locaux de transition écologique et énergétique.

Le CESER suggère d'étudier la granularité la plus pertinente des financements envisagés : épargne locale pour projets locaux / épargne régionale pour projets régionaux ?

Dans sa contribution à l'élaboration de cette feuille de route, le CESER avait rappelé des préconisations préexistantes et souligné l'importance de l'appropriation et de l'acceptabilité sociale de la transition écologique.

L'ACTION A3 : DÉCLENCHER LE CHANGEMENT DE COMPORTEMENT ET FACILITER L'APPROPRIATION DES ENJEUX DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE dont l'État assure le pilotage. Cette action est particulièrement intéressante et répond, au moins partiellement, à la nécessité d'atteindre une acceptabilité sociale de la transition écologique qui soit partagée et collective.

Au vu des récents résultats de l'enquête de l'ADEME qui évoquent que 30% des Français ne reconnaissent pas la responsabilité humaine dans le changement climatique (contre 18% en 2020), cette notion de sensibilisation semble un préalable indispensable.

Le CESER alerte cependant sur le contenu de cette action qui semble reposer, pour une part, sur des dispositifs d'État (Service civique, SNU) dont la situation voire la pérennité semble incertaine.

L'ACTION A4 : GÉNÉRALISER L'USAGE DE L'APPLICATION "J'AGIS"

L'application "J'AGIS" est un outil cosmétique de communication inutile au regard des enjeux. Le CESER propose donc de ne pas soutenir cette action.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions).

Déclarations

Marie-Odile Coulet, au nom de la CGT

La feuille de route régionale sur la planification écologique ne pourra porter ses fruits que dans le cas où le cadre légal fixé par l'État s'avère clair et volontariste. La condition de réussite de cette démarche de transition en territoire n'impose pas seulement qu'une politique environnementale nationale existe, elle impose que l'ensemble des autres politiques gouvernementales soient en cohérence avec les objectifs actés lors des accords de Paris à l'horizon 2030. Or, nous ne pouvons qu'être sceptiques devant les signaux inquiétants envoyés par les gouvernements qui se succèdent. Comme il est relevé dans l'avis, le désintérêt croissant de l'exécutif pour les questions environnementales est illustré par la réduction du portefeuille de la ministre de la Transition écologique alors que les ministres de l'Agriculture et du Transport (deux des principales sources d'émissions de gaz à effet de serre), montrent un désintérêt marqué pour le climat. L'environnement semble devenu une variable d'ajustement des politiques nationales. Il serait désormais une monnaie d'échange qui permettrait, par exemple, au détriment de notre production agricole, de signer un accord de commerce international, uniquement dicté par le libéralisme, moyennant un assouplissement des contraintes sur la taille des haies ou une dérogation sur l'utilisation d'un pesticide. Autre illustration, le gouvernement n'a pas, pour l'heure, cédé à la suppression de l'agence du bio prônée par le Sénat et jugée pertinente par la ministre de l'Agriculture, mais cela nous démontre que chaque jour apporte son lot de pressions sur tous les pans de la politique environnementale.

À l'heure où la Région BFC veut regarder du côté des friches et accompagner la sobriété foncière, et alors qu'il serait intéressant d'encourager le développement de filières de réhabilitation pour permettre le réemploi des logements abandonnés de nos villages ruraux, le gouvernement réfléchit à assouplir la loi ZAN. Si cela devait advenir, ce serait de nouveau permettre un étalement urbain là où existent pourtant des bâtis anciens en déshérence susceptibles d'être réinvestis.

Déjà, en région, la politique de l'exception et de la dérogation, pour ne pas dire celle du fait du prince, est à l'œuvre. Ainsi, dans le Jura, le Préfet, contre l'avis des services de l'État (DREAL, DRAAF et DREETS), contre celui de l'ADEME, valide le financement public de deux méga-usines de nature à porter atteinte à l'environnement. En effet, l'objectif de ces unités industrielles est de broyer des arbres à des fins de transformation en pellets alors que la disponibilité de la ressource naturelle est insuffisante. Ce projet industriel encouragé par le représentant de l'État se place en opposition directe à une démarche de transition écologique en transformant en carburant un bois qui peut être destiné à la construction et donc permettre la séquestration du carbone.

Les récents résultats de l'enquête de l'ADEME qui évoquent que 30% des Français ne reconnaissent pas la responsabilité humaine dans le changement climatique poussent à penser qu'il sera insuffisant de compter sur l'engagement volontaire individuel pour obtenir des résultats. Forts de ce constat et comme déjà énoncé par notre assemblée, il nous apparaît que les conditions de réussites passent par la nécessité de bâtir un cadre normatif clair avec, au niveau national, des politiques prescriptives. Un tel cadre national serait en outre de nature à garantir l'égalité de traitement des citoyens et des territoires. Hélas, dans ce cas, ces politiques ont forcément un coût. Sans financement dédié, une nouvelle fois, les collectivités locales, et en particulier la Région, doivent supporter la mise en œuvre de certaines mesures au moment où le projet de loi de Finances affecte un peu plus leur marge de manœuvre budgétaire.

La limite de la feuille de route régionale réside donc dans l'implication extrêmement forte de l'État pour relever le défi du siècle. Pour conclure en paraphrasant l'avis, faute de cette volonté affirmée, constante et financée de l'exécutif, la territorialisation de la planification écologique pourrait n'être qu'un outil cosmétique de communication inutile au regard des enjeux.

Moyennant ces importantes réserves, la CGT votera l'avis.

Jean-François Dugourd, en tant que personnalité qualifiée Environnement-Développement durable

On ne peut que s'alarmer sur l'attention portée sur la déclinaison et l'adoption de la feuille de route régionale de planification écologique co-portée en région entre l'État et la collectivité régionale.

Que penser de l'absence d'un de ces deux acteurs majeurs, en l'occurrence l'État ?

Quelle interprétation donner à l'absence du SGAR ?

Merci à la Région et au vice-président Nicolas Soret d'être présent ce matin pour entendre l'avis du CESER pour cette ambition.

Nous ne pouvons pas déconnecter cet avis de l'actualité relatée tout au long de cette matinée.

Au moment où l'UE veut renforcer sa souveraineté, que l'État attribue 800 millions d'euros à cette ambition, il est inconsidéré de reléguer l'environnement et l'investissement dans les énergies propres au second rang. Ces deux ambitions doivent être menées de front. Ce n'est pas l'une ou l'autre, mais l'une et l'autre. C'est la seule issue pour réduire nos différentes dépendances.

Isoler l'une d'elles constituerait une faute, qu'il nous faut mettre en parallèle de l'intérêt accordé, en l'instant, au Secrétariat Général de la Planification Écologique.

Ce dernier est en effet en perte d'influence. Le désintérêt croissant pour ses actions et pour l'ambition d'une COP territoriale structurée, appropriée par l'ensemble des acteurs locaux, est une appréciation terrible face aux ambitions précitées.

Sans sécurité climatique, la sécurité de l'UE est impossible, reculer face aux différents lobbyings et blocages n'est ni un objectif, ni une solution. L'objectif principal à viser, est celui qui permet de surmonter les blocages !

Avis sur le rapport 2-1 de l'Exécutif régional
Feuille de route Automobile Point d'étape de l'action régionale

Rapporteure : Lucie Gras

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

L'État et la Région ont lancé le 9 mars 2022 le Plan Automobile État-Région Bourgogne-Franche-Comté, reposant à la fois sur le Plan national pour l'automobile de l'État et la Feuille de route automobile de la Région.

Il se décline selon trois axes :

- la Force d'intervention mutations automobile (FIMA) : mobilisation des services de l'État et de la Région pour aller à la rencontre de tous les sous-traitants automobiles,
- l'emploi et la formation : renforcement de la collaboration État-Région pour l'accompagnement des transitions des salariés, l'identification des besoins en compétences au plan territorial et la mise en œuvre des plans de formation par branche,
- le dispositif Territoires d'industrie : permettre un suivi différencié pour les territoires les plus touchés par les mutations de la filière, en s'appuyant notamment sur le dispositif "Rebond".

Dans l'attente du plan européen et du plan national – susceptibles de faire évoluer la politique régionale – ce rapport a pour objet d'informer l'Assemblée régionale sur le bilan de la feuille de route automobile 2022-2024 et de proposer de nouvelles mesures de soutien.

Avis du CESER

Analyse de la situation de la filière automobile

La conjoncture actuelle dans la filière automobile (voir annexe) ne trouve pas prioritairement sa source dans "les évolutions réglementaires" européennes, contrairement à ce qui est énoncé dans le rapport. Or, mal posé, le diagnostic peut conduire ensuite à des défauts d'analyse et ensuite d'action.

En effet, la baisse de l'activité, et donc des effectifs dans la filière existe depuis plusieurs années, sinon plusieurs décennies. Elle est liée au développement des gains de productivité, à la délocalisation vers des pays à bas coût de main d'œuvre, à une pression constante sur les équipementiers et les sous-traitants.

Ceci étant établi, les mobilités pèsent 29% des émissions de gaz à effet de serre. C'est bien l'objectif de décarbonation des activités qui conduit, comme dans d'autres secteurs, à établir de nouvelles normes. Le choix de l'électrification en est la conséquence, en raison de sa maturité technologique, mais elle n'est pas la seule option possible. Cette ambition de décarbonation des mobilités va aussi conduire à privilégier les déplacements doux, les transports en commun et les véhicules partagés.

D'après les spécialistes, un report de la date d'arrêt de commercialisation des véhicules à moteurs thermiques n'apporterait aucune activité supplémentaire dans notre région. La démarche de mutation vers l'électrique est engagée et il serait difficile de remettre en cause la chaîne de production et la chaîne de valeur ainsi créées.

Enfin les constructeurs européens ont privilégié la production de modèles haut de gamme pour dégager des marges importantes. Ce choix entraîne des prix élevés, qui mettent les véhicules électriques hors de portée des citoyens aux revenus les plus faibles, renforçant ainsi la "précarité mobilité". Les répercussions écologiques ne sont pas négligeables non plus, car la production de véhicules haut de gamme n'est "amortie écologiquement" qu'après environ 150 000 kilomètres, alors que les petits véhicules le sont beaucoup plus rapidement.

Dans le même temps, la Chine a renforcé sa capacité à produire des véhicules d'entrée de gamme et se prépare à inonder le marché. Malgré leur retard, les constructeurs européens peuvent encore se tourner vers ce créneau. Les aides des pouvoirs publics pourraient se concentrer sur celui-ci, afin de rendre plus rentable ce type de productions et permettre des relocalisations.

Compte tenu de ces éléments, la situation de la filière est très précaire, aussi bien dans notre région qu'en France.

Feuille de route Automobile Point d'étape de l'action régionale

La présentation du bilan de la feuille de route 2022-2024 de la Région intervient dans le contexte qui vient d'être énoncé. Il doit permettre de construire un nouveau plan d'action.

Le CESER a engagé un travail depuis plusieurs mois sur la filière automobile en Bourgogne-Franche-Comté. Il fait part dans cet avis de ses premières réflexions, et souhaite ensuite transmettre une contribution à l'élaboration du nouveau plan, dont il convient de fixer les échéances de présentation.

Le budget alloué au cours de la période 2022-2024 se monte à 48 millions d'euros. Face à un tel montant, **les différentes mesures exposées dans ce document mériteraient d'être beaucoup plus lisibles et compréhensibles.** Quels sont les résultats pour les entreprises et les salariés ?

Le bilan doit être complété par celui fait par l'État. On ne peut pas en effet fractionner le bilan global des politiques publiques.

Seul le secteur de la défense est cité comme possibilité de diversification économique et de l'emploi. Or les rapports sur le plan de mandat et sa déclinaison 2025 citent aussi le nucléaire. Il conviendrait de mettre en cohérence les différents documents.

Concernant la future feuille de route, **il sera nécessaire de travailler en amont les critères d'évaluation et le coût du plan.**

Les organisations patronales et syndicales devront être associées à son élaboration.

Rappel des préconisations que le CESER a voté les 14 décembre 2021 et 24 janvier 2022

Quelles que soient les futures mesures européennes, les préconisations que nous avons émises lors de la présentation de la feuille de route en décembre 2021 et janvier 2022 restent d'actualité.

INTÉGRER LA TOTALITÉ DE LA FILIÈRE

Inclure dans les dispositifs l'ensemble des secteurs de la filière : concessionnaires, garagistes, stations-services et les sous-traitants.

ORGANISER LA GOUVERNANCE DES DISPOSITIFS

La Région doit jouer un rôle organisationnel dans les évolutions en cours et à venir de la filière. Mettre en place une instance dédiée aux acteurs de l'automobile qui intègre une place pour les organisations syndicales de salariés.

Concernant les aides, un contrôle doit être réalisé, afin d'en mesurer l'impact sur l'emploi et les entreprises.

ACCOMPAGNER LES SALARIÉS

L'ensemble des salariés, y compris ceux en CDD ou en intérim, doit être intégré dans les dispositifs.

La Région doit mobiliser les acteurs autour de dispositifs du type "mieux vaut former que licencier ou chômer", qui organisaient la transférabilité des qualifications et de l'expérience professionnelle entre branches.

Le volet formation relève essentiellement des branches.

Les compétences transférables doivent s'inscrire dans des processus de qualification.

ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES

Prioriser les relocalisations.

Étudier la pertinence des PGE (prêts garantis par l'État) et prêts pour l'industrie dans l'accompagnement à la trésorerie.

Les diagnostics via des consultants financiers doivent faire appel aux structures existantes dans la région (chambres consulaires...) et à des intervenants régionaux.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité.

ANNEXE

Niveau d'emploi 2015 2024 (sources INSEE)

Niveau d'emploi 2015-2024 (sources INSEE)									
Segments	Nb. étab.	Emploi salarié					Emploi intérim		
	2023	2015	2023	2024	écart 2024 /2015	écart %	2023	2024	écart
Construction automobile	11	14570	9 490	9 670	-4 900	-33,63%	1 580	1 540	-40
Fabrication d'équipements auto.	112	15960	13 080	12 380	-3 580	-22,43%	2 930	2 240	-690
Fabrication de biens intermédiaires	154	11270	9 990	10 040	-1 230	-10,91%	1 530	1 160	-370
Commerce intra-filière	25	1660	2 440	1 960	300	18,07%	150	60	-90
Études, conception, analyse	24	1530	1 200	1 550	20	1,31%	30	90	60
Fabrication de biens d'équipements	26	1140	1 090	830	-310	-27,19%	70	20	-50
Transport et logistique	11	500	630	550	50	10,00%	90	40	-50
Ensemble de la filière	363	46630	37 920	36 980	-9 650	-20,69%	6 380	5 150	-1 230

57500 salariés en 2008

9300 intérimaires Fin 2017

Déclaration

Richard Béraud, au nom de la CGT

Nous souhaiterions apporter quelques précisions sur un contexte qui résulte en grande partie des choix stratégiques des constructeurs et équipementiers de 1^{er} rang sur lesquels l'État a peu, ou ne souhaite pas avoir de prise réelle. Rappelons ici par exemple que 16 % de l'actionnariat de Valeo est aux mains de la BPI et de la Caisse des Dépôts (j'y reviendrai), sur lesquels la Région n'a pas de prise tant le pouvoir politique s'est soumis à la financiarisation de l'économie : ainsi de l'impuissance de l'AER à convaincre deux entreprises de la Nièvre à travailler ensemble, la stratégie de l'une d'elle (Aisan) étant définie... au Japon.

Ce n'est plus seulement la production qui est aujourd'hui délocalisée mais aussi la conception et la R & D : ainsi du projet Twingo 4 de Renault à Shanghai, de la nouvelle e-C3 de Stellantis développée depuis l'Inde et la Chine, de Leapmotor dont les modèles sont développés entièrement en Chine et fabriqués en Pologne et dont Stellantis est actionnaire. Valeo quant à elle emploie 20 000 salariés sur 35 sites en Chine où elle assure 17 % de sa production. Stratégie des entreprises encore, au regard des mauvais choix technologiques (technologie NMC- nickel, manganèse, cobalt - les chinois ont opté pour la chimie LFP - lithium, fer, phosphate) effectués par Automotive Cells Company (ACC) coentreprise formée par Stellantis, Total Énergies et Mercedes-Benz. Aujourd'hui l'entreprise négocie un accord de rupture conventionnelle collective entraînant la disparition d'une centaine d'emplois affectés aux fonctions support. Ces fins de contrats anticipées affectent le centre de recherche et développement d'ACC situé à Bordeaux, ainsi que le siège social de l'entreprise à Paris. Enfin ses projets d'implantation à Kaiserslautern en Allemagne et à Termoli en Italie ont été mis à l'arrêt. Sur le bilan, là encore l'avis, à juste titre, interroge sur les résultats pour les entreprises et les salariés des 48 millions d'euros alloués au cours de la période 2022-2024 et invite à faire le lien avec les aides de l'État. Cela est des plus nécessaires car, par exemple, Valeo en 2023 a perçu près de 100 millions d'aides publiques : Crédit Impôt Recherche : 51,5 M€, Activité Partielle Longue Durée : 2,8 M€, subventions diverses : 20,5 M€, autres Crédit d'impôts : 18,3 M€. En contrepartie, l'entreprise a distribué 92 millions d'euros aux actionnaires et supprime aujourd'hui 1 307 postes.

Ainsi, plus que jamais la conditionnalité des aides doit être effective d'autant que le plan européen présenté le 5 mars dernier, plan sans surprise de nombreux éléments ayant déjà été anticipés par les personnes auditées tant de l'AER que du PVF par la commission Économie-Emploi, propose l'allègement de l'encadrement des aides d'État aux investisseurs privés...

Enfin j'en terminerai par certaines de nos propositions qui pourraient guider la réflexion de la Région :

- Une modernisation de l'outil productif accompagnée d'une montée en compétence pour l'ensemble des salariés et d'une réduction du temps de travail à 32h.
- Un vrai contrôle de l'ensemble des aides publiques avec une obligation de résultats.
- Une vraie politique d'embauche et de formation, remettant l'emploi et la qualité du travail au cœur des processus.
- Imposer la responsabilité sociale des donneurs d'ordres envers leurs sous-traitants, ce qui a été précédemment voté à l'unanimité en séance de notre assemblée lors de l'autosaisine "Transition, Transformation, Mutation..."

Sous la réserve de ces ajouts, la CGT votera l'avis.

Contribution du CESER BFC au CESE sur l'évaluation des politiques publiques environnementales (EPPE)

Rapporteur : Olivier Brasseur-Legry

LES ATTENTES DE LA SOCIÉTÉ CIVILE EN MATIÈRE D'EPPE

Priorité n° 1 : Une Région engagée et volontaire dans l'EPPE

L'activation de divers leviers par le Conseil régional

Chaque Région devrait s'engager fortement et volontairement sur l'EPP. C'est à partir de ce moment-là que le sujet de l'EPPE régionales peut être posé. **Un dispositif évaluatif régional est opérationnel depuis 2016 au sein du Conseil régional de BFC (CRBFC). Le détail de ces éléments techniques a déjà été transmis au CESE le 17 janvier 2025.**

Chaque programme annuel d'évaluation du CRBFC est dense. Le CRBFC finance tous les ans une dizaine d'évaluations (politiques régionales et programmes européens). La BFC est la 2^e Région de France en matière d'évaluation derrière les Hauts-de-France. Le CRBFC a mené 79 évaluations entre 2017 et 2024 dont 28% portaient sur des programmes européens. Globalement, le CESER considère que la culture de l'évaluation est une réalité au CRBFC.

En complément de ces travaux d'évaluation, le CRBFC a aussi engagé en 2019 une démarche d'**évaluation extra-financière (NEF)** et travaille depuis 2023 sur une méthode d'évaluation environnementale de ses actions, dite "**budget vert**". En outre, le plan pluriannuel d'investissement 2024-2030 de la Région comporte une grille de lecture permettant d'évaluer a priori l'impact des investissements au regard de trois critères environnementaux :

1/ Lutte et adaptation au changement climatique ; 2/ Protection de la biodiversité, des espaces naturels, gestion de la ressource en eau ; 3/ Économie circulaire réduction des déchets, lutte contre les pollutions.

Quelques éléments chiffrés du CRBFC sur l'EPPE

Parmi les 56 EPP réalisées entre 2017 et 2024 (hors programmes européens) on relève 12 EPPE soit 21%. La thématique environnementale (dont énergie) est ainsi de loin la thématique dont les politiques sont les plus évaluées par le CRBFC devant la formation professionnelle (7), le développement économique (6) et l'aménagement du territoire (6).

Voici les évaluations lancées/réalisées depuis 2017 sur les politiques publiques régionales et portant directement sur une problématique environnementale :

- Réseau Territorial de Transition Écologique et Énergétique (RT2E) - à venir
- Dispositif de plateaux pédagogiques dédiés aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique - 2025
- Parcs naturels régionaux - 2024 (sur proposition du CESER)
- Politique régionale d'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) - 2024
- Politique Trame verte - 2023
- Démarche transversale de généralisation du dispositif d'éco-conditionnalité des aides aux bâtiments au sein de la Région BFC - 2022
- Politique régionale de l'eau - 2022
- Énergies renouvelables - 2022
- Programme régional de rénovation énergétique des bâtiments : Effilogis - 2022
- Stratégie opérationnelle de transition énergétique 2018-2021 - 2020
- Audit organisationnel et de performance du pôle énergie Franche-Comté et de Bourgogne Bâtiment durable - 2017
- Évaluation stratégique environnementale préalable au schéma Biomasse - 2017

Élargir la dimension des EPP aux enjeux environnementaux

On voit à quel point ces données comportent néanmoins une limite. Que disent-elles ? Pas grand-chose finalement. Plutôt que de s'interroger sur le nombre d'EPPE lancées/réalisées par la Région sur ses propres politiques publiques environnementales, ne faudrait-il pas mieux s'interroger de savoir si toutes les EPP lancées/réalisées par la Région intègrent spécifiquement des enjeux environnementaux ? Il faut prendre en compte la dimension systémique des EPP afin d'inclure les enjeux environnementaux et surtout les externalités d'une politique publique. Car, fondamentalement, les enjeux environnementaux devraient aujourd'hui irriguer toutes les politiques publiques et ne pas être cloisonnés dans des silos spécifiquement "environnementaux" même si, bien évidemment, l'EPPE est également importante. Pour cela, il s'agirait d'inclure aussi la démarche méthodologique des 17 Objectifs de développement durable (ODD) dans les pratiques d'évaluation. Cela renvoie donc à l'analyse de toutes les questions évaluatives de toutes les évaluations réalisées par le CRBFC pour mesurer dans quelle mesure elles prennent en compte ou non tous les principaux enjeux environnementaux liés aux exigences de la transition écologique et énergétique.

Priorité n° 2 : Moins d'évaluations mais plus ambitieuses

Le CESER estime que le CRBFC a engagé beaucoup d'évaluations depuis 2016. Compte tenu de l'antériorité aujourd'hui acquise en la matière, le temps est peut-être venu de renforcer l'ambition qualitative des évaluations tout en limitant leur nombre et donc, en fixant des priorités.

Pour le CESER, cela permettrait notamment de bien prendre le temps de choisir la politique ou le dispositif qui sera évalué et d'améliorer la qualité et la cohérence des questions évaluatives, y compris dans leur dimension environnementale, afin de maximiser les chances d'aboutir à une évaluation réussie.

LES LEVIERS POUR INCLURE AU MIEUX LA SOCIÉTÉ CIVILE

Priorité n° 3 : Un CESER conscient des enjeux de l'EPP régionales

Une commission pilote au CESER sur l'EPP régionales

La compétence liée aux enjeux de l'évaluation relève de l'une des six commissions thématiques du CESER, en l'occurrence de la commission Finance-Europe.

Le "dossier" évaluation y est donc régulièrement évoqué. La commission dispose également d'un conseiller référent "évaluation" tout comme le Bureau du CESER.

Des moments d'acculturation de l'assemblée du CESER sur l'EPP régionales

Les vice-présidents en charge de l'EPP au CRBFC ont présenté en 2019 et en 2024 aux conseillers du CESER la démarche d'évaluation de la Région.

L'appropriation sur la durée, par tous les conseillers du CESER, des enjeux de l'EPP, telle qu'elle est aujourd'hui réalisée est essentielle. Pour renforcer cette appropriation et cette compréhension collective, il pourrait être intéressant que le CRBFC vienne plus régulièrement présenter au CESER les évaluations finalisées qui ont été conduites à sa demande. Il s'agirait notamment de poursuivre la démarche engagée devant le CESER le 5 septembre 2024 avec une présentation par le vice-président en charge de l'EPP des résultats des deux évaluations suivantes :

- Évaluation d'impact de la commande publique sur le développement économique.
- Évaluation sur la prise en compte de l'égalité femmes-hommes dans l'orientation.

Des préconisations du CESER BFC

L'EPP régionales est un sujet de préoccupation du CESER BFC depuis de nombreuses années. Cela se matérialise aussi dans les préconisations qu'il peut formuler dans ses travaux à l'attention du CRBFC. Par exemple, dans son avis sur saisine de l'exécutif relatif au Rapport de développement durable (RDD) 2022-2023 du Conseil régional, le CESER a préconisé le lancement d'une évaluation régionale de la mise en œuvre de la Stratégie régionale de la biodiversité (SRB).

La Chambre régionale des comptes (CRC) BFC

La CRC constitue depuis 2022-2023¹ un nouvel acteur compétent dans le champ de l'EPP des collectivités locales. Elle peut notamment être saisie par l'exécutif du Conseil régional, départemental ou métropolitain. C'est dans ce contexte que la Présidente de la CRC BFC avait proposé au CESER BFC en 2022 un partenariat auquel il n'avait pas souhaité donner suite pour diverses raisons. L'intérêt d'échanges mutuels et d'une collaboration entre les deux institutions avaient néanmoins été soulignés.

Priorité n° 4 : Une Région attentive à l'association de la société civile

Un CESER associé à l'EPP régionales

C'est le second préalable indispensable avant même d'évoquer le sujet particulier de l'EPPE. Il faut que chaque CESER soit associé par la Région aux processus d'évaluation des politiques publiques régionales. C'est le cas en BFC avec une association effective du CESER qui s'exerce principalement de trois façons :

- Il est représenté aux réunions du CoSER².
- Il est représenté depuis avril 2022 dans les réunions des COPIL (comité de pilotage) intermédiaires et finaux des évaluations. Il participe aussi aux COPIL de lancement des évaluations proposées par la CESER à la Région.
- Il a la possibilité depuis 2022 de proposer au CRBFC des sujets à inscrire à son programme annuel d'évaluation.

Le détail de ces éléments techniques a déjà été transmis au CESE le 17 janvier 2025.

Quelques éléments chiffrés du CESER BFC sur l'EPPE

Parmi les 10 propositions d'EPP faites depuis 2022 au CoSER, le CESER a formulé deux propositions d'EPPE soit 20 % (Parcs naturels régionaux en 2023 et Rôle du Conseil régional en tant que chef de file en matière de protection de la biodiversité en 2025).

La territorialisation de l'EPP et l'attachement aux publics cibles

Par ailleurs, le territoire de la BFC étant très hétérogène sur le plan environnemental, les politiques publiques régionales vont avoir des effets très différents d'un territoire à l'autre en fonction de leurs configurations (sur le plan social, politique, géographique, environnemental, économique, démographique, culturel...). Le CESER insiste donc sur l'importance d'évaluer une politique par rapport aux impacts à l'échelle de ces micros-territoires. Cela pose la question de la territorialisation de l'EPP c'est-à-dire de son adaptation aux réalités locales très diverses pour éviter la production de préconisations trop globalisantes peu porteuses de sens. Cette question renvoie à des enjeux méthodologiques sur la définition du périmètre de l'évaluation mais aussi sur l'identification du public cible prioritaire de l'évaluation. S'il était consulté en amont, le CESER pourrait peut-être amener un regard utile au CRBFC sur l'identification du public cible prioritaire de l'évaluation et interroger la pertinence des questions évaluatives proposées.

Des modalités d'association du CESER qui restent perfectibles

L'association du CESER à la co-construction de la stratégie d'évaluation et à son pilotage est essentielle pour une approche intégrative. Cette démarche permet une meilleure appropriation par la société civile des enjeux des politiques publiques régionales, favorisant ainsi une gouvernance partagée et une participation multi-acteurs aux processus de décisions collectives. Néanmoins, le CESER souligne qu'il ne s'y retrouve pas toujours dans le programme annuel d'évaluation du CRBFC entre les priorités de la Région et celles que le CESER souhaiterait voir prises en compte. Si le CESER peut proposer des sujets d'EPP, il ne participe pas à une véritable co-construction du programme annuel d'évaluation puisqu'il n'est pas associé aux arbitrages régionaux qui se font avant la réunion du CoSER de validation de ce programme.

Cette association du CESER BFC reste donc perfectible. Par exemple :

- Le CESER BFC n'est pas associé à l'élaboration des cahiers des charges encadrant les évaluations.
- Le CESER n'est associé à aucune modalité du processus de suivi de la mise en œuvre des préconisations des rapports d'évaluation par le CRBFC.

(1) Loi "3DS" du 21 février 2022 et son décret d'application du 11 décembre 2023.

(2) Comité de suivi de l'évaluation et de la redevabilité.

Priorité n° 5 : Un CESER impliqué et utile

Le rôle de la société civile est crucial pour améliorer l'efficacité de l'action publique et renforcer la confiance des citoyens envers les institutions.

Le CESER doit jouer le rôle de sentinelle pour positionner l'évaluation comme un levier de décision, posant les bonnes questions sans pour autant négliger d'autres outils d'analyse et d'amélioration des politiques publiques.

Ces deux dimensions essentielles, détaillées ci-après, que constituent l'utilité du CESER dans la production des rapports d'EPP du CRBFC et l'utilité des EPP dans la production des travaux du CESER, sont totalement imbriquées et se répondent mutuellement.

L'utilité du CESER dans la production des rapports d'EPP du CRBFC

Seuls les conseillers membres du CoSER (2 titulaires / 2 suppléants) peuvent participer aux réunions des COPIL évaluatifs. Le CESER peut faire entendre utilement sa voix et ses réflexions lors des COPIL intermédiaires, c'est-à-dire en amont de la finalisation des travaux. Cependant, ces réunions sont nombreuses constituant ainsi une charge lourde pour ces conseillers. De plus, ils ne disposent, sauf exception, d'aucune antériorité technique sur les évaluations thématiques lancées. Ainsi, la plus-value apportée est faible face à des sujets non maîtrisés et ce malgré la note technique que les chargés d'études doivent préparer à leur attention. En effet, il faut noter à quel point les réunions des COPIL sont des réunions constituées de fins connaisseurs, voire de spécialistes, du sujet qu'il s'agisse du cabinet qui a réalisé l'évaluation, des élus, des services régionaux ou des acteurs extérieurs présents. La priorité de l'expression leur revient. Au-delà, la voix du CESER, par définition non experte, est difficile à faire valoir tant sur le fond (pas de parole experte à faire valoir) que sur la forme (temps très limité pour s'exprimer).

Or, **le CESER souligne que sa contribution pourrait aussi intervenir dès le démarrage d'une évaluation sans attendre son déroulement et les COPIL intermédiaires.** En effet, la Région, ou le cabinet mandaté, pourrait se rapprocher du CESER pour prendre connaissance de ses préconisations en lien avec la politique évaluée. Elles pourraient venir nourrir utilement le travail conduit. Cela renforce l'importance du suivi de la mise en œuvre des évaluations. La Région devrait ainsi être en mesure de faire un retour au CESER du suivi ou non de ses préconisations dans le cadre des évaluations réalisées en détaillant les raisons de ce suivi (ou non) et en objectivant les critères de choix, les périmètres de mise en œuvre... dépassant le simple constat "suivi" / "non suivi" finalement peu porteur de sens.

L'utilité des EPP dans la production des travaux du CESER

Les rapports finaux d'évaluation ne donnent généralement pas lieu à un rendu du CRBFC devant le CESER. De fait, la plus-value est difficile à atteindre sans une restitution effective devant les conseillers du CESER selon des modalités qui seraient à identifier et ce, même si le CESER est destinataire des fiches de synthèse des évaluations.

Se pose aussi la question de la plus-value de l'évaluation pour les travaux du CESER une fois que les préconisations formulées auront été ou non mises en œuvre par le CRBFC. Cela peut demander plusieurs mois de travail au CRBFC pour conduire la correction/adaptation de ses politiques. Le CESER ne dispose pas actuellement d'un processus de veille particulier en la matière. Le CESER pourrait notamment mesurer, par exemple, si les préconisations des évaluations des politiques publiques environnementales régionales sont, ou non, moins mises en œuvre que pour d'autres politiques.

Ainsi, il s'agirait de donner à voir de façon intelligible pour le CESER, et de façon maîtrisée pour le CRBFC, tout autant les questionnements posés que les préconisations formulées et leur suivi. Cette matière est en effet d'un grand intérêt pour nourrir la réflexion du CESER notamment sur la définition de futurs sujets d'autosaisines par exemple en lien direct avec des préoccupations régionales clairement mises en avant dans ces travaux évaluatifs. Ainsi, **l'utilité des EPP dans la production des travaux du CESER renforce elle-même l'utilité des travaux du CESER dans son propre intérêt et dans celui de la Région.** C'est donc un échange gagnant-gagnant.

LES MEILLEURES PRATIQUES D'ÉVALUATION ET DE REDEVABILITÉ

Il paraît évident que les meilleures pratiques d'EPP sont depuis longtemps largement documentées. De plus, des formations adaptées pour apprendre ces pratiques existent également. Il ne s'agit donc pas ici d'y revenir. **Pour le CESER, le CRBFC semble déjà suivre nombre des bonnes pratiques évaluatives recommandées.**

Il peut cependant y avoir de mauvaises surprises comme cela a été le cas en 2023 sur l'évaluation de la "carte avantage jeune" réalisée par un cabinet extérieur et qui s'est avérée être très peu qualitative. La vigilance doit donc toujours être de mise.

Sur ce point, le CESER considère que si les évaluations pour lesquelles il y a un enjeu prioritaire du Conseil régional justifient un recours aux cabinets extérieurs (politique majeure de la Région, interconnexion des acteurs concernés, enjeu de neutralité...), d'autres pourraient plutôt être réalisées en interne (politique régionale moins structurante, faibles enjeux financiers, peu d'acteurs concernés...). **Pour le CESER, le recours à l'auto-évaluation par le CRBFC ne doit donc pas être exclu** d'autant plus dans le contexte budgétaire actuel. Le CESER estime ainsi que, pour certaines évaluations moins structurantes, le CRBFC a tout à fait la capacité de faire preuve de compétence et d'objectivité dans la réalisation de l'évaluation.

De plus, des améliorations de ces pratiques évaluatives restent toujours possibles.

Par exemple, les préconisations formulées dans les rapports d'évaluation pourraient, pour les plus notables, faire l'objet d'un chiffrage financier afin de mesurer leur coût potentiel sur le budget de la Région. Dans cet esprit, la Région pourrait aussi faire progresser ses indicateurs évaluatifs via des indicateurs financiers afin de mesurer, par exemple, les effets de levier financier de tel ou tel dispositif d'intervention régional.

Le CESER souligne également que, sur les questions environnementales, toutes les évaluations ne se valent pas eu égard aux priorités régionales, aux enjeux de certains territoires ou à certaines conséquences sur le tissu régional. L'importance des enjeux attachés à chacune de ces évaluations peut différer sensiblement selon la politique ou le dispositif évalué. Un classement du niveau d'importance de chaque évaluation pourrait s'avérer intéressant en amont.

Tout travail du CESER doit répondre à une dimension triangulaire :

- Quel intérêt pour la population ?
- Quel intérêt pour le CRBFC ?
- Quel intérêt pour le CESER ?

Cette dimension triangulaire est un repère fondamental notamment eu égard au clivage posé par les questions environnementales. Les évaluations réalisées par le CRBFC, tout particulièrement en matière environnementale, devraient aussi répondre de ce triple intérêt : populations/Conseil régional/société civile.

Le CESER signale aussi le point de vigilance suivant sur l'EPPE : compte-tenu du contexte actuel en matière de politiques publiques environnementales, tant au niveau mondial que national, le risque est que, plus le CRBFC évalue ses politiques, moins la population adhère finalement aux résultats produits. Le CESER doit lui-même prendre conscience de ce mouvement notable aujourd'hui de remise en cause irraisonnée d'analyses expertes et scientifiques établies. **Le CESER a un rôle à jouer en la matière pour défendre cette exigence d'EPP et renforcer ses mécanismes de légitimité tout particulièrement en matière environnementale.** Cela pose la question des effets de réaction dans l'opinion suscités par l'évaluation. Les évaluations peuvent aider à mûrir un sujet, le rendre accessible et visible pour le grand public, pour les élus du Conseil régional ou pour le CESER.

À ce titre, le CESER rappelle qu'il convient de ne pas confondre l'EPPE avec la réalisation d'études scientifiques. Plus que pour toute autre politique, les enjeux environnementaux nécessitent des études scientifiques reconnues et objectives afin d'établir des diagnostics partagés entre les acteurs mais cela ne relève pas de l'EPP. La confusion qui existe parfois entre ces deux dimensions est préjudiciable. Chaque outil doit être activé à bon escient en fonction des objectifs fixés préalablement.

Priorité n° 6 : Une Région qui met en œuvre les préconisations

La mise en œuvre par le CRBFC des préconisations des rapports d'évaluation

Évidemment, on peut évaluer autant qu'on veut, si les rapports d'évaluation ne sont pas suivis d'effets, cela n'a aucun sens. Cette évidence se doit néanmoins d'être rappelée avec force. L'EPP n'est pas une fin en soi et sa "puissance" ne tient qu'à ses effets réels sur la correction/adaptation effective des politiques publiques évaluées. **On rappellera que l'EPP n'est qu'un outil d'aide à la décision politique.**

Selon la Région, le suivi des recommandations formulées à la fin des travaux est réalisé systématiquement. Les suites des évaluations sont présentées chaque année dans le volet "Évaluation des politiques publiques" du rapport d'orientations budgétaires. Les suites de certaines évaluations sont également présentées au CoSER.

Le CRBFC estime essayer de mettre en œuvre le plus possible les préconisations des rapports d'évaluation. Ainsi, au global, près de 70% des recommandations sont suivies.

Il souligne également qu'il faut du temps avant qu'elles soient mises en œuvre (appropriation, évolution des règlements d'intervention, adoption en commission permanente...) et que le fait que certaines recommandations ne le soient pas ne constitue pas un échec. En effet, les raisons qui motivent ce choix peuvent être politiques (pas de volonté de suivre la recommandation) ou financières (pas les moyens de la mettre en œuvre).

Quelle appréciation du CESER sur cette mise en œuvre ?

Le CESER n'assure pas le suivi de la mise en œuvre des préconisations des rapports d'évaluation du CRBFC. Ce n'est pas de son ressort. Ce suivi est de la responsabilité du CRBFC.

De fait, le CESER ne peut que prendre acte des informations transmises par la Région sur ce sujet. Néanmoins, le CESER relève que le rapport 2023 de NEF souligne : *"Pour autant, le principe d'évaluation relatif aux performances constatées reste un axe de progression certain, avec une capacité limitée à produire des informations opposables et à rendre compte de façon structurée, un manque de visibilité sur les résultats obtenus et un reporting perfectible sur les impacts réels des projets menés."*

Par ailleurs, pour le CESER, ce ne sont pas uniquement les évaluations en tant que telles qui doivent être interrogées mais tout autant leur mise en œuvre via un processus méthodologique partagé et adapté qui associerait le CESER. Or, **le CESER estime que ce processus de suivi régional de la mise en œuvre des préconisations pourrait être amélioré et rendu plus intelligible par le CRBFC.** Par exemple, l'information détaillée sur le suivi pourrait être intégrée au sein du CoSER, pour l'ensemble des évaluations et pas uniquement pour certaines d'entre elles. Il pourrait être utile d'organiser par exemple une réunion dédiée une fois par an à cet unique sujet du suivi des préconisations des évaluations déjà réalisées. Il pourrait également être intéressant d'identifier la mise en œuvre des préconisations en fonction de leur degré d'importance et de priorité. Les rapports d'évaluation devraient d'ailleurs hiérarchiser leurs préconisations. Les préconisations majeures des évaluations sont-elles toutes suivies d'effets quant aux politiques publiques régionales ?

L'exemple de l'évaluation de la politique régionale de l'eau

Seules 20 % des préconisations du rapport d'évaluation relatif à la politique régionale de l'eau ont donné lieu à une mise en œuvre par le CRBFC. Ce sujet, porté depuis de nombreuses années par le CESER, illustre bien les limites de l'exercice de l'EPPE. Sans connaissance/clarification du contexte régional sur ce sujet, cela pourrait apparaître comme anormal. Pourtant, cette absence de suivi s'explique logiquement dans le cadre de cette politique qui n'en est en fait pas une. En effet, il n'existe tout simplement pas de politique régionale de l'eau car il ne s'agit pas d'une compétence du CRBFC. Ce rapport s'inscrivait donc bien plus dans une projection hypothétique d'une plus forte implication de la Région sur les enjeux de l'eau et des milieux aquatiques. Il s'agit dès lors d'un choix politique de ne pas appliquer les préconisations formulées qui rejoignent nombre de préconisations du CESER BFC sur ce sujet.

Il ne s'agit pas pour le CESER de juger ce choix politique mais de le comprendre et, surtout, d'en tirer des enseignements concernant ses propres travaux. L'évaluation a permis de mettre en lumière des "trous dans la raquette" que le CESER aurait toute légitimité de travailler tout particulièrement si les préconisations ne sont pas mises en œuvre. Comment tendre les fils de cette raquette pour limiter au maximum ces trous si on ne peut arriver à les supprimer ?

Car, finalement, les évaluations dont les préconisations sont toutes mises en œuvre ne sont, fondamentalement, pas les plus intéressantes pour le CESER même si, néanmoins, celui-ci peut s'en féliciter auprès du CRBFC.

Les marqueurs identifiés par une évaluation insuffisante permettent une contribution des représentants de la société civile. L'exemple de la politique régionale de l'eau donne la possibilité pour le CESER de s'approprier le sujet et d'en proposer une autosaisine.

Ainsi, l'évaluation n'est pas une fin en soi mais un jalon dans une boucle vertueuse itérative pour faire mûrir, avancer un sujet difficile, accessible ou complexe, surtout en matière environnementale, avec les défis et compromis à imaginer.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité.

En plus de ces éléments, est jointe en annexe une contribution de la commission Mobilités-Énergie-Numérique reprise dans son intégralité.

Contribution de la commission Mobilités-Énergie-Numérique au projet de contribution de la commission Territoires-Environnement relatif à la **saisine d'initiative du CESE sur l'évaluation des politiques publiques environnementales**

Voici quelques éléments relevant de la parole du CESER BFC retenus/identifiés par la CMEN, classés selon les pistes de réflexion déjà définies par le CESE :

Anticiper l'évaluation dans la définition même de la politique publique

Propos général

Dans son autosaisine votée en mai 2022 portant sur les facteurs de réussite de la transition énergétique en BFC, le CESER BFC a associé à chacune de ses préconisations, des indicateurs d'efficacité permettant de mesurer les actions menées par les destinataires de ces préconisations (principalement, destiné à l'Exécutif régional). Ainsi, le CESER BFC s'est attaché à ce que ces préconisations soient mesurables.

Avis du CESER BFC sur les Feuilles de route pour la Transition énergétique portant sur la période 2022-2024 et la période 2025-2030

Avis CESER – mai 2022

- Le CESER BFC a salué "la volonté de l'exécutif régional de disposer d'indicateurs reflétant l'impact de ses actions sur le territoire et d'appliquer des modalités de révision annuelle à sa feuille de route." Aussi, elle a "recommandé de clarifier la priorisation des 52 actions dans la feuille de route régionale."

Avis CESER – juin 2024

- Le CESER BFC a indiqué que "la multitude des actions entreprises sur des sujets divers pose la question de leur hiérarchisation et priorisation. Il en va de même pour les indicateurs retenus. Cette analyse, comme annoncé, doit se faire de manière annuelle, avec une clause de revoyure à mi-parcours". Aussi, elle a suggéré à la Région "d'amplifier sa coopération avec les collectivités locales pour raccorder davantage de sites régionaux aux réseaux de chaleur existants ou en projet."

Avis CESER – janvier 2025

- Le CESER BFC a recommandé "la mise en place d'indicateurs clairs et accessibles sur l'impact énergétique du numérique en région BFC en particulier pour les équipements sous-jacents comme les datacenters".

Associer les parties prenantes dans un comité de pilotage ou d'accompagnement

Propos général

La Région Bourgogne-Franche-Comté dispose depuis 2016 d'une **vice-présidence et d'un service dédié à l'évaluation de ses politiques publiques**. La gouvernance de l'évaluation est assurée par une instance composée d'élus de la majorité et de l'opposition : le Comité de suivi de l'évaluation et de la redevabilité (CoSER). Dans ce Comité, le CESER BFC est intégré. Aussi, le CESER BFC a la possibilité d'être force de proposition quant aux choix des sujets à évaluer.

Mai 2022 – Autosaisine – Facteurs de réussite de la Transition énergétique en BFC

- Des niveaux d'échelle mondiale, européenne, nationale et locale qui s'entrecroisent : le CESER BFC a indiqué que "L'action des collectivités territoriales en matière de transition énergétique recoupe un nombre important de compétences obligatoires ou facultatives réparties entre les différents niveaux de collectivités. L'un des enjeux est donc la coordination et la concertation pour la définition de projets de territoire partagés et pour la mise en œuvre concrète des actions pour atteindre des objectifs communs."

- Dans sa préconisation n°1, intitulée "Favoriser l'appropriation des énergies renouvelables", le CESER BFC a indiqué qu'il était important de "travailler avec les différents acteurs du territoire le plus en amont des projets (État, Région, EPCI... entreprises et habitants) nécessitent des moyens d'ingénierie et d'animation supplémentaires."
- Dans sa préconisation n°7, intitulée "Affirmer le rôle de pilote de la Région en matière de gouvernance", le CESER BFC a indiqué qu'il serait pertinent de "organiser une conférence annuelle réunissant les EPCI, les syndicats d'énergie, l'agence régionale de la biodiversité et tous les opérateurs pour partager l'état d'avancement des projets, les bonnes pratiques, les freins et identifier les sujets majeurs transversaux." et "décloisonner et être imaginatif en matière de financement et mieux collaborer entre les acteurs publics, privés et les banques."

Mai 2024 – Contribution – Rapport de modification du SRADDET dans ses volets ZAN, déchets et logistique

- Ambition réaliste et mesurable : le CESER BFC a rappelé "Le SRADDET est-il en l'état porteur d'une ambition claire, réaliste et mesurable en matière de lutte contre l'étalement urbain ?". Cette contribution du CESER à la modification du SRADDET lui donne une nouvelle occasion d'y revenir pour mesurer le chemin parcouru et, peut-être, répondre une nouvelle fois à cette question."

Ne pas confondre "évaluation pratique" (acte de mesurer l'efficacité d'une politique) et "évaluation théorique" (acte de s'intéresser aux outils/méthodes d'évaluation)

Réaliser un suivi des suites auprès des décideurs

Propos général

Le CESER BFC a entrepris, depuis plusieurs années, une démarche visant à valoriser ses travaux auprès de l'Exécutif régional, ainsi qu'auprès des acteurs concernés par les recommandations formulées dans ses saisines/autosaisines. Cette démarche de valorisation, dans un souci de transparence et de lisibilité des travaux du CESER BFC, poursuit trois objectifs principaux : confronter nos recommandations à la réalité du terrain en rencontrant les acteurs locaux (institutions, acteurs économiques, associations, etc.), ajuster et mettre à jour nos préconisations, et enfin, rendre visible et communiquer nos productions à l'externe. Cette démarche de valorisation a également pour objectif d'observer, de manière directe ou indirecte, comment nos préconisations sont prises en compte.

Mai 2022 – Autosaisine – Facteurs de réussite de la Transition énergétique en BFC

- Dans sa préconisation n°1, intitulée "Favoriser l'appropriation des EnR", le CESER BFC a indiqué qu'il était important d'expliquer, raconter et de célébrer. Pour cela, le CESER BFC a indiqué qu'il est pertinent de « montrer les retours positifs avec des exemples concrets sur le territoire".

Contribution du CESER sur les projets de synthèse des questions importantes pour l'élaboration des **SDAGE Rhône-Méditerranée, Loire-Bretagne et Seine-Normandie 2028-2033**

Rapporteuses : Martine Esther Petit et Evelyne Guillon

LES PROJETS DE SYNTHÈSE DES QUESTIONS IMPORTANTES

Les documents mis en consultation sont plutôt de bonne qualité avec une présentation synthétique, claire et lisible, complétée de données scientifiques reconnues.

Ils rappellent en synthèse les nombreux constats déjà opérés, les progrès réalisés et le chemin encore très important qu'il reste à parcourir.

Le CESER n'identifie pas de manque en termes de "questions importantes" (QI) sur ces documents.

La question centrale est bien de savoir comment agir "plus vite et plus fort" sur tous ces enjeux en rappelant les leviers opérationnels déjà existants qui doivent impérativement être activés partout où cela a du sens et en identifiant d'éventuels nouveaux leviers opérationnels qui devront, sans plus attendre, être également mis en œuvre localement mais aussi nationalement.

ENJEUX DE GOUVERNANCE

La gouvernance locale de l'eau, un enjeu crucial

Pour le CESER, cet enjeu de la gouvernance de l'eau apparaît fondamental.

Or, le CESER constate à la lecture des trois synthèses des trois bassins que l'articulation de tous les acteurs autour de l'eau pose toujours des problèmes (communes, communautés de communes, syndicats intercommunaux des eaux, Conseils départementaux, services déconcentrés de l'État, agences régionales diverses, parcs naturels régionaux, Conseils régionaux...).

Que l'enjeu de la gouvernance de la politique de l'eau soit encore et toujours un sujet au cœur des futurs SDAGE 2028-2033 interroge fortement.

Néanmoins, rien d'étonnant à cela puisque, effectivement, cet enjeu n'a toujours pas trouvé de réponse globale satisfaisante depuis les premiers SDAGE en 1996. On peut renvoyer au rapport public annuel 2023 de la Cour des Comptes qui pointe l'organisation inadaptée aux enjeux de la gestion de l'eau avec les constats suivants :

- Une organisation peu lisible entre l'État et les collectivités locales.
- L'État fixe les règles mais manque de cohérence dans l'action.
- Une action affaiblie par son manque de cohérence.
- L'introuvable collectivité territoriale cheffe de file.
- L'organisation administrative complexe de la gestion du grand cycle de l'eau.
- L'intervention de tous les niveaux de collectivités territoriales.

L'un des enjeux fondamentaux de cette gouvernance concerne aussi ses modalités de tarification.

D'ailleurs, le CESER souligne la proposition faite dans la synthèse Loire-Bretagne de mettre en place des "schémas de gouvernance". Elle est symptomatique de cette problématique. Le CESER n'est pas favorable à cette proposition. L'espace public est déjà envahi de schémas de toutes sortes. De plus, il existe déjà des outils de gouvernance à travers la mise en place de SAGE (schéma d'aménagement et de gestion de l'eau) avec les commissions locales de l'eau.

Néanmoins, on comprend à quel point cette idée tente d'apporter une réponse à un réel problème sur lequel le CESER insiste depuis de nombreuses années. Il manque un chef de file, dont la responsabilité serait reconnue, permettant d'une part, d'assurer que les contraintes et les obligations soient bien identiques pour tous et, d'autre part, une activation des leviers opérationnels existants dans tous les territoires.

Le rôle et la responsabilité de l'État

Il convient de souligner le rôle majeur de l'État sur ce sujet car, au-delà de la répartition des compétences dans un contexte de politique décentralisée, l'eau est d'abord et avant tout un enjeu stratégique d'intérêt national. Plutôt que de développer de nouveaux textes de loi, il conviendrait d'abord que l'État donne pleine application aux lois qui existent déjà et qui permettent d'agir directement ou indirectement sur tous les enjeux liés à l'eau.

Le rôle et la responsabilité de la Région

Les Conseils régionaux sont des acteurs majeurs des politiques d'aménagement des territoires, de l'eau, de la biodiversité.

Le CESER note que la synthèse Loire-Bretagne avance l'idée que les *"Régions peuvent être des actrices sur lesquelles s'appuyer pour la définition de ces schémas de gouvernance"*.

Le CESER le dit et le répète depuis de nombreuses années et Loire-Bretagne avance la même idée : les Régions doivent s'impliquer dans l'animation et la coordination de la politique de l'eau (12° du I de l'article L. 211-7 du code de l'environnement). Cela n'est en rien incompatible avec la gestion de l'eau sur le bassin et les compétences locales de l'eau (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations - GEMAPI).

Préconisations du CESER

- ▶ Développer une gouvernance régionale dynamique de la gestion de l'eau en relation avec les politiques d'aménagement du territoire intégrant tous les acteurs.
- ▶ Impliquer plus fortement le Conseil régional dans :
 - L'animation régionale de la politique de l'eau en partenariat avec l'État.
 - La communication des informations liées à l'ensemble des enjeux sur l'eau.
- ▶ Pérenniser la présence des organismes œuvrant pour la connaissance, la préservation et la transmission des savoirs autour de la nature, de la biodiversité et de l'environnement en régionalisant leurs connaissances sur les milieux aquatiques.
- ▶ Inciter les intercommunalités à prendre la compétence GEMAPI.
- ▶ Inciter les collectivités territoriales à mettre en place des SAGE sur tous les bassins.

PRÉSERVATION ET RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES

Les zones humides, des infrastructures naturelles clés

Le CESER insiste tout particulièrement sur le rôle central des zones humides et leur diversité. Comme leur nom l'indique, les zones humides sont caractérisées par la présence d'eau, qu'elle soit en surface ou dans le sol, de façon permanente ou temporaire. Espaces de transition entre la terre et l'eau, les zones humides, qu'elles soient marines ou continentales, sont de véritables réservoirs biologiques. Il est fondamental de mieux protéger ou restaurer les zones humides qui sont un élément clé du cycle de l'eau en assurant sa régulation.

Le Conseil régional, chef de file sur la préservation de la biodiversité

Le CESER avait évoqué ce sujet dans sa contribution pour la 3ème Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB) 2021-2030 du 7 avril 2021 : le Conseil régional est la collectivité cheffe de file en matière de biodiversité et a donc, de facto, une responsabilité essentielle s'agissant de la préservation et de la restauration des milieux aquatiques.

Préconisations du CESER

- ▶ Expertiser les destructions et les fragmentations des milieux naturels et leurs conséquences négatives sur la biodiversité.
- ▶ Favoriser le développement des haies, encourager et soutenir les projets d'agroforesterie et ceux visant à la préservation/reconstitution du bocage en facilitant l'accès aux aides.
- ▶ Lutter contre les espèces exotiques envahissantes.
- ▶ Reconquérir les milieux en fonction du bassin hydrographique concerné.
- ▶ Renaturer les cours d'eau (reméandrage, re-végétalisation des berges...).

- Maintenir les surfaces de prairies permanentes naturelles.
- Maintenir l'aide pour l'acquisition de zones humides à préserver notamment par le recours aux mesures compensatoires et maintenir un haut niveau d'exigence pour empêcher leur destruction.
- Mobiliser, synthétiser et mettre en relation les nombreuses connaissances acquises par les différentes associations environnementales.
- S'appuyer sur les solutions fondées sur la nature (ex : restauration des tourbières pour éviter le relargage du carbone, reméandrage des cours d'eau pour permettre une meilleure infiltration et recharge des nappes...).

ENJEUX QUALITATIFS

Le CESER note que les trois synthèses intègrent l'enjeu de lutter contre les pollutions des milieux aquatiques. Il souligne que ces documents évoquent tous les types de pollutions (historiquement connues ou plutôt émergentes).

Pour le CESER, il convient de favoriser le développement des pratiques les moins polluantes possibles dans tous les secteurs économiques et chez tous les usagers de l'eau quels qu'ils soient en privilégiant le préventif au curatif.

Préconisations du CESER

- Contrôler les rejets de toutes les installations industrielles.
- Favoriser une agriculture raisonnée ou biologique.
- Inciter à une consommation responsable et locale des citoyens.
- Conforter la politique publique de protection des captages.
- Intensifier le traitement des eaux pluviales.
- Réglementer le traitement des rejets dus aux activités fluviales.
- Diffuser plus encore les bonnes pratiques, expériences réussies dans les territoires.

ENJEUX QUANTITATIFS

Les effets du changement climatique sur la ressource en eau et les milieux naturels sont apparus dans toute leur inquiétante réalité. Le Plan Eau adopté en 2023 fixe un objectif de 10 % d'économie d'eau dans tous les secteurs d'ici 2030 et vise à tendre vers un système plus sobre, plus résilient et mieux concerté pour gérer et partager cette ressource stratégique.

ÉCONOMISER L'EAU ET DIFFUSER PARTOUT DES PRATIQUES SOBRES EN EAU

Agir sur la législation

Le recours à la loi peut s'avérer nécessaire pour favoriser la sobriété hydrique.

Préconisation du CESER

- Adapter les normes de construction/rénovation : obligations de récupération des eaux de pluie, de robinetterie avec mousseur...

Agir sur la consommation courante des ménages

Il faut une nécessaire prise de conscience que l'eau est un bien précieux qu'il convient donc impérativement de protéger notamment en termes de sobriété. Le consommateur ne peut jouer actuellement que sur sa consommation d'eau personnelle mais pas sur sa consommation indirecte (ex : textiles, ordinateurs...) ou son alimentation courante.

Préconisations du CESER

- Inciter les consommateurs à plus de sobriété dans leurs achats courants.
- Créer un aquascore (Cf. nutriscore) pour les produits manufacturés afin d'amener progressivement les industriels à être plus vertueux par l'influence des achats des consommateurs.

Agir en recourant à des pratiques méthodologiques positives

Il est nécessaire d'engager une méthode avec des actions efficaces et visibles qui puissent se mettre rapidement en œuvre en complément du portage de projets de grande ampleur. En effet, certains enjeux supposent des prises de décision rapides des pouvoirs publics sans que cela ne nécessite forcément beaucoup de moyens. Il s'agit de multiplier ces "petites actions sans révolution" du système qui permettraient d'avoir des gains importants à coûts réduits. Cela ne serait pas fait dans la contrainte mais dans l'acceptation par la compréhension, l'explication et la pédagogie.

Préconisation du CESER

- Identifier les actions à "succès rapide" (ex : placer des pommeaux de douche économiques et des réducteurs de chasse d'eau) et les actions "coup de pouce" (ex : lavabo relié au réservoir des toilettes situées en dessous) en matière de sobriété hydrique et les essayer auprès de toutes les collectivités publiques agissant dans le domaine de l'eau afin qu'elles puissent les mettre en place.

Agir sur les données de consommation d'eau

La mise en place d'un compteur d'eau visible à l'intérieur des logements permettrait la sensibilisation des habitants et l'adaptation de leur consommation. Cela interroge néanmoins la problématique des compteurs d'eau en matière d'habitat :

- Dans le collectif, compteur unique dont le titulaire est le bailleur avec des consommations d'eau non individualisées et une répartition de la facture par tantième.
- Dans l'individuel, compteurs d'eau enterrés à l'extérieur de l'habitation avec des relevés très peu fréquents.

Ainsi, beaucoup de ménages sont dans le flou concernant leur consommation d'eau. Comment développer des pratiques de sobriété dans ces conditions ?

Préconisations du CESER

- Rendre facilement accessibles et lisibles les données de consommation d'eau.
- Développer les incitations financières des agences de l'eau en direction des délégataires des services d'eau pour l'installation de compteurs d'eau individuels dans l'habitat collectif.
- Associer les bailleurs aux réflexions sur les enjeux de sobriété hydrique.

Agir sur des territoires expérimentaux

Il s'agirait de créer un "territoire test" à portée scientifique pour évaluer tout ce que l'on peut mettre en place en matière de sobriété hydrique.

Préconisation du CESER

- Positionner les parcs naturels régionaux comme territoires expérimentaux de sobriété hydrique.

Agir sur la recherche et l'innovation

Pour le CESER, les enjeux de recherche et d'innovation sont fondamentaux.

Préconisation du CESER

- Encourager la recherche et l'innovation dans le cadre d'un programme ambitieux piloté par plusieurs universités sur l'enjeu de la sobriété hydrique.

DÉVELOPPER LA RÉUTILISATION DES EAUX

Agir sur la réutilisation des eaux usées traitées (REUT)

Le développement de la réutilisation des eaux usées est bloqué par des règlements sanitaires nationaux. Certains pays sont plus en avance sur ce sujet (ex. de taux de réutilisation : Israël entre 80 et 90 %, Espagne 12 %, Italie 8 %, France 1 %).

Préconisations du CESER

- Mieux investiguer les possibilités d'un développement du recyclage des eaux usées en sortie des stations d'épuration.
- Renforcer la communication auprès des particuliers sur ces solutions concernant l'habitat individuel.

Agir sur le recyclage des eaux grises à domicile

Les récentes dispositions légales du 12 juillet 2024 définissent des normes de qualité des eaux grises recyclées pour garantir leur sécurité d'utilisation (A ou A+). Ces normes sont basées sur différents paramètres microbiologiques et physico-chimiques associés à des limites de qualité et une surveillance de l'atteinte des objectifs.

Préconisation du CESER

- Communiquer plus fortement sur ces nouvelles dispositions légales.

RALENTIR LE CYCLE DE L'EAU ET MAINTENIR L'EAU DANS LES SOLS

Pour avoir des pratiques vertueuses, il faut éviter de détruire les capacités de stockage naturel d'eau dans les sols : restaurer les zones d'infiltration de l'eau, maintenir et restaurer les capacités de stockage d'eau dans les sols, ce qui implique une bonne santé des sols. Nombre d'actions sont déjà menées sur ce ralentissement du cycle de l'eau (ex : préservation et réimplantation des haies bocagères). Elles ne sont certainement pas suffisantes mais il convient de rappeler tout ce qui est déjà réalisé actuellement par des acteurs sensibles à cette problématique.

Préconisations du CESER

- Privilégier des solutions naturelles de stockage de l'eau.
- Favoriser la désimperméabilisation des sols pour leur rendre leur capacité d'absorption naturelle.

RÉNOVER LES RÉSEAUX D'EAU

La rénovation des réseaux est aujourd'hui une priorité. En effet, en France, 20% de l'eau potable produite sont perdus en raison du mauvais état des réseaux.

Préconisation du CESER

- Investir massivement dans la rénovation des réseaux d'eau et d'assainissement.

ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le monde agricole est particulièrement concerné par les effets du changement climatique et notamment quant à la disponibilité de la ressource en eau.

Préconisation du CESER

- Poursuivre l'évolution des cultures agricoles par rapport au changement climatique.

AUTRES ENJEUX

Placer l'eau au cœur de l'aménagement des territoires (QI 2 du bassin Rhône-Méditerranée)

Cet enjeu de l'aménagement du territoire irrigue les trois documents de synthèse mais seul le bassin Rhône-Méditerranée en fait une QI spécifique. Le CESER rappelle que le SRADDET adopté en juin 2020 fixe les objectifs de moyen et long terme concernant l'aménagement durable du territoire régional. C'est tout particulièrement le cas des enjeux de la protection et de la restauration de la biodiversité et de la gestion économe de l'espace via notamment la mise en œuvre du ZAN. Cet enjeu, large, rejoint les enjeux évoqués précédemment de préservation et restauration des milieux aquatiques et de ralentissement du cycle de l'eau. La Région joue donc un rôle majeur en la matière même si elle ne dispose pas de tous les leviers d'action.

Préconisations du CESER

- Mettre en place un travail pédagogique du Conseil régional favorisant la prise en compte de l'ensemble des données relatives à la trame verte et bleue (TVB) dans la définition et la mise à jour des documents d'urbanisme.

- ▶ Faire de la préservation de l'espace un projet partagé et renforcer la cohérence des différents documents d'urbanisme (SCOT, PLU, PLUi...).
- ▶ Rendre effective la séquence ERC (éviter, réduire, compenser) afin que les aménagements prennent véritablement en compte l'eau, la biodiversité et l'état des milieux naturels.
- ▶ Donner une stricte priorité aux mesures d'évitement trop souvent et trop rapidement mises de côté au profit des autres types de mesures.
- ▶ Engager la Région dans une réflexion ouverte sur le ZAN avec les territoires sur la définition des modalités possibles de compensation de l'artificialisation.
- ▶ Intégrer tous les enjeux de l'eau dans les documents d'urbanisme.

La connaissance et la communication au service de la prise de conscience pour éclairer les choix, accompagner les transitions et affronter les ruptures (QI 2 du bassin Loire-Bretagne)

Cet enjeu de la connaissance et de la communication/sensibilisation irrigue les trois documents de synthèse mais seul le bassin Loire-Bretagne en fait une QI spécifique. Pour le CESER, il s'agit bien d'un enjeu essentiel.

Préconisations du CESER

- ▶ Développer l'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) qui constitue un levier essentiel pour faire évoluer les mentalités et les habitudes vers des pratiques plus vertueuses.
- ▶ Soutenir les associations agissantes en matière d'EEDD.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité.

Déclarations

Guy Zima, au nom de la CGT

Dans un premier temps je voudrais saluer les travaux de la commission dans un temps contraint. Mais comme cela est pointé, il y a beaucoup de reprises de préconisations que nous avons déjà portées dans les contributions antérieures et qui n'ont pas été mises en œuvre et cela est très regrettable.

J'en vise particulièrement 3 :

- La non prise en compte de la nécessité d'un chef de file qui ordonnancerait les actions au niveau régional.
- La problématique des réseaux et des 20% de pertes connues qui nécessitent des investissements de la part des concessionnaires ou des collectivités en gestion directe. Il est navrant de culpabiliser le citoyen individuellement sur ses comportements et des économies de consommation possibles, quand collectivement les efforts ne sont pas fait et même si certaines structures n'ont que peu de moyens, je rappelle que les mots "service public" et "péréquation" existent dans le dictionnaire, ne sont pas des gros mots et peuvent être mis en œuvre dans la vie réelle.
- La difficulté d'avoir des schémas locaux par rivière dans notre région eu égard à la question des rejets liés aux activités agri-viticoles notamment.

Claudine Villain, au nom de la CFDT

Il serait important que la commission Territoires-Environnement ressorte 5 préconisations majeures sur les 41 que composent la contribution sur le SDAGE. Ceci afin d'en assurer un suivi par le Conseil régional.

18/03/2025 18:24 1653 LECTURES

RÉGION : L'avis du CESER sur le budget 2025



L'instance représentant la société civile organisée s'est exprimée sur les dossiers qui seront examinés en session, ces jeudi 20 et vendredi 21 mars, comme le budget primitif de l'année et la feuille de route pour la filière automobile.

Communiqué du Conseil économique, social et environnemental régional de Bourgogne-Franche-Comté du 18 mars 2025 :

Six avis sur des rapports de l'exécutif ont été adoptés dont le budget primitif de la Région pour 2025 et la feuille de route régionale de planification écologique, en présence du vice-président de la Région Nicolas Soret.

Budget primitif 2025

Le budget primitif 2025 s'inscrit dans un environnement marqué par d'importantes contraintes et incertitudes, sur fond d'intenses tensions géopolitiques.

L'effet de ciseau se renforce. La Région se voit ainsi contrainte de réviser ses dépenses afin de poursuivre son plan de mandat dans un cadre budgétaire soutenable. Le niveau d'investissement reste cependant élevé (581 M€). L'exécutif propose de poursuivre le plan de mandat tout en réalisant des économies sans pour autant réduire drastiquement des pans entiers de politiques publiques.

En l'absence de refonte globale du modèle de financement des Régions, la soutenabilité budgétaire des politiques publiques doit rester la priorité centrale de la Région. Le CESER réitère à ce titre ses préconisations formulées dans son avis relatif aux orientations budgétaires 2025 et formule des observations et des préconisations sur les politiques publiques régionales.

Actualisation du Plan pluriannuel d'investissement 2024-2030

Cette première actualisation du PPI 2024-2030 vise essentiellement à assurer la soutenabilité financière des

investissements, afin notamment de tenir compte d'une importante contraction des marges de manœuvre budgétaires et de la survenue de nouveaux besoins en investissement, plus particulièrement dans le domaine des mobilités, de la transition énergétique et de l'agriculture. Cette actualisation permet de contenir le PPI dans son niveau initial de 2,3 Md€.

Le CESER formule des observations et des préconisations sur plusieurs thématiques d'investissement : biothérapies et bio-production, fonds d'ingénierie financière, hydrogène, lycées, mobilités, énergie, numérique, vie associative.

Feuille de route Automobile – Point d'étape de l'action régionale

Dans l'attente du plan européen et du plan national, susceptibles de faire évoluer la politique régionale, ce rapport a pour objet d'informer sur le bilan de la feuille de route automobile 2022-2024 et de proposer de nouvelles mesures de soutien.

Le CESER propose que les différentes mesures exposées dans ce bilan soient plus lisibles et compréhensibles et que des données concernant les entreprises et les salariés soient précisées. Concernant la future feuille de route, il sera nécessaire de travailler en amont les critères d'évaluation et le coût du plan.

Le CESER suggère d'associer les organisations patronales et syndicales à son élaboration et rappelle les préconisations déjà formulées comme l'intégration de l'ensemble de la filière et l'organisation de la gouvernance des dispositifs. Le CESER souhaite transmettre une contribution à l'élaboration du nouveau plan.

Déclinaison 2025 du plan de mandat

Il est prévu que le plan de mandat 2021-2028 soit complété chaque année par une déclinaison opérationnelle qui précise les principales actions planifiées pour l'année à venir.

Face aux défis multiples et complexes actuels, le CESER salue la détermination de la Région à maintenir le cap de son projet tout en procédant à des ajustements difficiles mais nécessaires. Le CESER formule des préconisations sur certaines actions proposées par la Région en 2025, dans les domaines des filières, des lycées, du numérique éducatif, de l'orientation, de la feuille de route sur l'eau et de la feuille de route sur l'évaluation des politiques publiques environnementales, de l'emploi associatif et de la jeunesse.

Adoption de la feuille de route régionale de planification écologique

La France s'est dotée d'une planification visant à accélérer la transition écologique. La Région, porteuse et investie de ces enjeux de transition, en phase avec la méthode proposée, a souhaité copiloter la démarche aux côtés du préfet de région et des services de l'État.

L'avis du CESER aborde la démarche globale de la COP territoriale et la volonté affichée d'accompagner les acteurs au plus près des territoires en soulignant des points positifs et en pointant des alertes. Le CESER souligne que la très grande majorité (32 sur 44) des fiches actions est constituée d'actions massifiantes qui visent à développer des actions préexistantes pour accélérer la transition et changer d'échelle.

En parallèle, 11 fiches correspondent à des actions nouvelles et 1 est une expérimentation. Dans cet avis, le CESER porte son regard sur les nouvelles actions.

Budget primitif 2025 – Budget annexe

Ce budget annexe est dédié aux activités d'aménagement numérique et, pour cette deuxième année d'exécution, continuera de porter les dépenses et recettes des services commercialisés du réseau BFC Connect.

Le CESER restera attentif quant à la capacité de la Région à maintenir l'équilibre financier sans recourir à des financements extérieurs. Pour assurer la viabilité du réseau, il est crucial d'explorer des solutions favorisant les connexions de structures publiques et privées.

Le CESER recommande donc une approche prospective pour l'avenir du réseau, en préservant l'équilibre du budget annexe à long terme. Le CESER accorde également une attention particulière à deux enjeux majeurs dans la structuration du réseau : l'impact environnemental des datacenters et la sécurité des données.

Les avis du CESER sur les dossiers de la session de la Région Bourgogne-franche-Comté du 21 février 2025

● DIJON ET SON AGGLOMÉRATION

Budget 2025 et investissements : Le CESER appelle à la vigilance en Bourgogne-Franche-Comté

🕒 il y a 6 jours

Dernière mise à jour: 19 mars 2025 6h19

🔗 Share    



SHARE



Le Conseil économique, social et environnemental régional (CESER) de Bourgogne-Franche-Comté a adopté le 18 mars 2025, en présence de Nicolas Soret, vice-président de la Région, six avis majeurs concernant des rapports proposés par l'exécutif régional, notamment le budget primitif 2025 et la feuille de route régionale de planification écologique.

Le budget primitif 2025 de la Région intervient dans un contexte particulièrement tendu, marqué par des incertitudes économiques et des tensions géopolitiques accrues. Face à une pression budgétaire croissante, la Région est contrainte de réviser ses dépenses afin de garantir la soutenabilité de ses finances tout en maintenant un niveau élevé d'investissement, estimé à 581 millions d'euros. L'exécutif régional s'engage à poursuivre son plan de mandat tout en réalisant des économies raisonnées, sans procéder à des coupes radicales dans les politiques publiques régionales.

Le CESER rappelle à cette occasion que, sans une refonte globale du modèle de financement des régions, il demeure essentiel d'assurer la soutenabilité budgétaire des politiques publiques. Il réitère ses recommandations déjà formulées lors des orientations budgétaires pour 2025 et avance des observations supplémentaires visant à orienter efficacement les décisions de l'exécutif régional.

Concernant le Plan pluriannuel d'investissement (PPI) 2024-2030, le CESER valide une première actualisation destinée à préserver la viabilité financière des projets, dans un contexte de réduction des marges de manœuvre financières. Ce réajustement, qui maintient l'enveloppe globale initialement prévue à hauteur de 2,3 milliards d'euros, répond aux nouveaux besoins apparus, notamment en matière de mobilités, de transition énergétique et d'agriculture. Le CESER formule à cet égard des préconisations précises sur des secteurs clés tels que les biothérapies et la bio-production, l'hydrogène, les lycées, l'énergie, le numérique ou encore la vie associative.

Enfin, sur le volet automobile, le CESER a analysé le bilan provisoire de la feuille de route 2022-2024. En attendant les orientations européennes et nationales susceptibles d'influencer les actions régionales, il suggère une meilleure lisibilité des mesures prises ainsi qu'un approfondissement des données relatives aux entreprises et aux salariés concernés. Pour la prochaine feuille de route automobile, le CESER recommande un travail préalable renforcé sur les critères d'évaluation et une évaluation plus précise des coûts du futur plan régional.

Communiqué de presse du Conseil économique, social et environnemental régional de Bourgogne-Franche-Comté du 18 mars 2025 :

Six avis sur des rapports de l'exécutif ont été adoptés dont le budget primitif de la Région pour 2025 et la feuille de route régionale de planification écologique, en présence du vice-président de la Région Nicolas Soret.

Budget primitif 2025

Le budget primitif 2025 s'inscrit dans un environnement marqué par d'importantes contraintes et incertitudes, sur fond d'intenses tensions géopolitiques.

L'effet de ciseau se renforce. La Région se voit ainsi contrainte de réviser ses dépenses afin de poursuivre son plan de mandat dans un cadre budgétaire soutenable. Le niveau d'investissement reste cependant élevé (581 M€). L'exécutif propose de poursuivre le plan de mandat tout en réalisant des économies sans pour autant réduire drastiquement des pans entiers de politiques publiques.

En l'absence de refonte globale du modèle de financement des Régions, la soutenabilité budgétaire des politiques publiques doit rester la priorité centrale de la Région. Le CESER réitère à ce titre ses préconisations formulées dans son avis relatif aux orientations budgétaires 2025 et formule des observations et des préconisations sur les politiques publiques régionales.

Actualisation du Plan pluriannuel d'investissement 2024-2030

Cette première actualisation du PPI 2024-2030 vise essentiellement à assurer la soutenabilité financière des investissements, afin notamment de tenir compte d'une importante contraction des marges de manœuvre budgétaires et de la survenue de nouveaux besoins en investissement, plus particulièrement dans le domaine des mobilités, de la transition énergétique et de l'agriculture. Cette actualisation permet de contenir le PPI dans son niveau initial de 2,3 Md€.

Le CESER formule des observations et des préconisations sur plusieurs thématiques d'investissement : biothérapies et bio-production, fonds d'ingénierie financière, hydrogène, lycées, mobilités, énergie, numérique, vie associative.

Feuille de route Automobile – Point d'étape de l'action régionale

Dans l'attente du plan européen et du plan national, susceptibles de faire évoluer la politique régionale, ce rapport a pour objet d'informer sur le bilan de la feuille de route automobile 2022-2024 et de proposer de nouvelles mesures de soutien.

Le CESER propose que les différentes mesures exposées dans ce bilan soient plus lisibles et compréhensibles et que des données concernant les entreprises et les salariés soient précisées. Concernant la future feuille de route, il sera nécessaire de travailler en amont les critères d'évaluation et le coût du plan.

Au plus près des territoires



Conseil économique, social et environnemental

Site de Besançon

4 square Castan CS51857
25031 Besançon cedex
Tél. 03 81 61 62 90

Site de Dijon

17 boulevard de la Trémouille
CS23502
21035 Dijon cedex

